



**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES DE LA VILLE DE
SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS
POUR 2025**



SOMMAIRE

Le cadre réglementaire

PROPOS INTRODUCTIFS

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES INITIALE

1. LFI 2025 : Orientations Générales : Un contexte politique inédit porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques Le cadrage fixé par la loi de finances pour 2024 et la loi de programmation des finances publiques 2023-2027
2. Un contexte national économique et social tendu : des conséquences notables pour les entités du secteur public local
3. Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

DEUXIEME PARTIE : LA SITUATION FINANCIERE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS : ANALYSE RETROSPECTIVE 2021-2024 ET TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2025-2028

- I- Analyse rétrospective 2021-2024 : une amélioration significative de la situation financière de la ville
 1. Analyse de l'évolution des recettes de fonctionnement : en hausse sur la période mais une tendance au tassement
 2. Analyse des dépenses de fonctionnement : une forte augmentation sous l'effet de mesures exogènes
 3. Analyse de la charge de la dette et désendettement
 4. Des épargnes qui se sont améliorées mais qui sont, de nouveau, fragilisées par une forte rigidité des dépenses de fonctionnement
 5. Un volume d'investissement soutenu et un effort d'autofinancement maintenu

II- Les orientations budgétaires et les politiques publiques prioritaires pour 2025

1. La stratégie financière de la commune
2. Les orientations budgétaires de la municipalité pour 2025
3. Les politiques publiques prioritaires en 2025

III- La trajectoire budgétaire 2025-2028 de la commune

- A- Les orientations en fonctionnement
- B- Les orientations en matière d'investissement
- C- Etat de la dette : la structure et la gestion de la dette

TROISIEME PARTIE : NOTRE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

1. La structure RH et l'évolution des effectifs
2. Le temps de travail
3. La politique de formation
4. Notre politique sociale
5. Qualité de vie et conditions de travail



LE CADRE REGLEMENTAIRE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif (BP), un éventuel Budget Supplémentaire (BS) et les Décisions Modificatives (DM). La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du Compte Administratif (CA) avant le 30 juin.

L'élaboration du ROB et son contenu sont désormais strictement encadrés par la loi ([articles L. 2312-1 et D.2312-3 du CGCT – Code Général des Collectivités Territoriales](#)).

- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
- Il est, enfin, transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le ROB doit obligatoirement comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations proposées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, il doit, en outre, comporter, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée effective du travail dans la commune ;
- Il présente, enfin, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.



PROPOS INTRODUCTIFS

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile en raison des impacts financiers cumulés de la Covid-19, de la crise énergétique et de l'inflation historique de ces dernières années.

Il a été également élaboré alors que les tensions géopolitiques majeures s'amplifient et que la crise politique et institutionnelle nationale porte en elle de nombreuses conséquences concrètes qui se mesurent à l'aune des incertitudes pesant encore, il y a quelques semaines, lors de l'évaluation des prévisions budgétaires.

Si le budget de l'Etat a été finalement adopté au cours des premiers jours de février, il n'en demeure pas moins un budget d'austérité impliquant des économies de 2,2 milliards d'euros réalisées au détriment des collectivités locales, dans la continuité de l'ensemble des désengagements qui sont les siens depuis de nombreuses années et dont le chiffre de la perte cumulée de Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2010 se chiffre à plus de 20 millions d'euros pour la ville.

Dans ce contexte difficile où l'Etat a fait le choix de faire payer aux autres ses propres incuries budgétaires, et notamment l'accroissement de 1 000 milliards d'euros de la dette publique en seulement 7 années, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois fait le choix au contraire de défendre l'idéal d'un service public de proximité efficace et solidaire de ses usagers et de tous les Génovéfains.

Ce choix se traduit d'abord par la volonté de la ville de maintenir strictement ses taux d'imposition et de limiter les augmentations tarifaires afin que les Génovéfains ne soient pas mis davantage à contribution dans ce contexte d'aggravation des difficultés de pouvoir d'achat.

Ce choix repose aussi sur la volonté manifestée par la commune de faire de la question du « prendre soin », le mantra des politiques municipales pour l'année.

Prendre soin de sa jeunesse en faisant d'elle sa priorité et la mère de toutes les batailles. C'est le sens du maintien des dispositifs existants tels que la Ste Gen' Académie et de l'investissement constant au sein du dispositif de Cités Educatives partagé par les communes de Fleury-Mérogis et de Saint-Michel-sur-Orge, afin de prévenir notamment les phénomènes de rixes encore prégnants.

C'est également imaginer de nouvelles façons d'accompagner nos jeunes en adaptant nos services publics au plus près de leurs besoins et de ceux de leurs familles. A ce titre, la montée en puissance du Tiers-lieu Jeunesse et de la Maison des Réussites Educatives et de la Parentalité est un élément essentiel de cette stratégie, comptant sur ces deux outils supplémentaires construits par et pour les jeunes de la ville.

L'éducation est alors un pilier incontournable pour laquelle la commune déploie des moyens dédiés afin de favoriser les meilleures conditions d'apprentissage pour nos jeunes Génovéfains et lutter activement contre le décrochage scolaire.

Bien étudier repose aussi sur des locaux adaptés aux usages d'aujourd'hui et répondant pleinement à l'évolution de la démographie scolaire. A ce titre, la réalisation des travaux

d'extension et de réhabilitation de l'école Romain Rolland dès le premier semestre et le lancement de travaux d'extension au sein de l'école Jean Jaurès dès la réception des travaux de l'école Romain Rolland, répondent bien à ces objectifs. Ils s'inscrivent dans l'ambition globale qui est celle de mieux vivre et mieux s'instruire à l'école. Ils rejoignent là-aussi les travaux de végétalisation et de désimperméabilisation dont ont fait l'objet les écoles Jean Macé et l'Etang afin de lutter contre les îlots de chaleur estivaux.

Prendre soin, c'est aussi faire de la question de la transition écologique, un impératif des politiques municipales. C'est inscrire finalement la préservation du cadre de vie, de notre environnement et l'adaptation de la ville aux dérèglements climatiques comme autant de priorités.

Des priorités pour garantir dans le temps long la pérennité de la qualité de vie qui contribue à rendre notre ville attractive et explique pour une part, le choix des Génomévois d'y résider.

Des priorités fixées dans un souci d'exemplarité où chacun, à notre niveau, dans nos fonctions et nos institutions respectives, devons œuvrer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris en réduisant notre impact carbone et en limitant les effets délétères sur le vivant.

Des priorités enfin, tant l'impact des dérèglements se mesure chaque jour dans l'aggravation des menaces météorologiques extrêmes telles que les inondations qui se sont produits l'an dernier dans le quartier du Vieux Perray, ou bien les canicules qui rendent les espaces publics toujours plus invivables en raison des îlots de chaleur potentiels qu'ils constituent. S'assurer que la ville agréable par la mise en œuvre d'un grand plan d'adaptation au changement climatique est alors une nécessité impérieuse.

Pour toutes ces raisons, l'année 2025 sera une année cruciale qui permettra la poursuite de l'extension du réseau de Géothermie auquel plusieurs écoles et bâtiments publics se sont encore raccordés l'an passé. C'est aussi l'année de réalisation de la renaturation du parc de la Châtaigneraie incluant la plantation de plus de 2 200 arbres, le lancement des travaux du parc Pierre ou encore la participation à l'opération « 100 000 arbres » portée par Cœur d'Essonne Agglomération au travers des plantations de nombreux sujets sur plusieurs sites (Avenue Jacques Duclos, Place Roger Perriaud, ...).

L'adoption d'un nouveau Plan Local de l'Urbanisme très protecteur représente aussi une véritable avancée pour mieux protéger les arbres de la ville en sanctuarisant tous ceux qui revêtent un caractère remarquable, en préservant strictement les fonds de parcelles végétalisés grâce à des mesures conservatoires qui interdisent la très grande majorité des divisions en lot arrière. Ce document, coconstruit avec les Génomévois au cours de nombreux ateliers participatifs, permet la réalisation des grands projets nécessaires à l'attractivité de Sainte Geneviève comme le futur pôle gare dont le début du chantier commencera en septembre 2025, la modernisation de la Croix-Blanche ou encore la reconversion du site de Perray-Vaucluse, tout autant qu'il protège très fermement l'identité de Sainte Geneviève, son quartier pavillonnaire et ses espaces naturels, forestiers et humides.

Lorsque l'on parle d'impact environnemental et d'impact sur la santé, la question de la diminution de la part carnée de l'alimentation est toute aussi importante. La construction d'une légumerie au sein de la cuisine centrale et le lancement d'une ligne végétarienne journalière sont là-encore des enjeux importants pour lesquels notre ville répond présente.

Prendre soin et protéger, cela s'applique également à nos aînés. Cette volonté se matérialise par le renforcement des dispositifs de maintien à domicile et d'accompagnement au grand âge, que ce soit à la maison ou au sein de la résidence autonomie Albert Perrissin gérée par la commune, ainsi que des actions de lutte contre l'isolement conduites par le Centre Communal d'Action Sociale tout au long de l'année. C'est aussi le choix résolu de d'accompagner nos aînés en facilitant leur accès aux droits au quotidien afin de simplifier le recours aux aides et réduire les démarches administratives.

Le Pôle senior assure aussi un rôle majeur dans le but de maintenir le lien social indispensable grâce à une programmation riche et éclectique comprenant des sorties, des repas et de nombreux ateliers seniors répartis tout au long de l'année. Les moyens dédiés y sont chaque année maintenus.

Mais prendre soin, c'est aussi et bien sûr faire vivre la solidarité dans un contexte économique et social très clairement dégradé. Le maintien de toutes les subventions municipales aux associations sportives, culturelles, solidaires et de loisirs qui font vivre la commune et participent de sa cohésion sociale est alors un marqueur fort quand le département de l'Essonne fait le choix contraire de réduire drastiquement son soutien aux clubs sportifs, aux associations et à la prévention spécialisée.

Offrir aux Génovéfains et à nos associations des équipements de qualité est tout aussi important. C'est tout le sens pris par la réalisation des travaux de réhabilitation du gymnase Poulidor, la réfection de la salle Malraux et le chantier d'extension et de modernisation du gymnase Romain Rolland ou encore la création du club house des boulistes et la réfection des terrains de tennis extérieurs réalisés depuis le début du mandat.

L'ouverture de la médiathèque Olivier Léonhardt représente aussi un investissement majeur porté l'Agglomération sur notre territoire afin d'assurer à tous un accès équitable à la culture et à l'instruction et un formidable outil pour accompagner les jeunes et favoriser leur émancipation.

Assurer un accueil chaleureux et confortable aux bénéficiaires de l'aide sociale et alimentaire est un enjeu de dignité et de fraternité. Là-encore, l'ouverture récente des nouveaux locaux de l'Escale, l'épicerie sociale de la commune et du Secours Populaire vient témoigner de cet engagement qui se poursuit.

Là-aussi, le maintien de l'ensemble des dispositifs de solidarités qui facilitent l'accès aux droits tel que l'Espace France Services largement supporté par la ville, contribue à permettre à tous les Génovéfains quelle que soit leur origine sociale d'accéder à la pratique sportive et à la culture avec le Pass Sport + ou encore la Pochette culturelle et l'adhésion à la billetterie solidaire

proposée par Cultures du Cœur 91, sont autant d'engagements qui sont maintenus malgré le contexte difficile.

Prendre soin, c'est aussi faire de l'accès à la santé une priorité pour toutes et tous. La ville a fait le choix de porter des efforts importants en la matière afin de faire de 2025, une année décisive en termes d'élargissement de l'offre de soins de proximité.

Ainsi, le grand pôle santé sortira progressivement de terre à partir du printemps. Cet espace ultra-moderne de 4 000m² comptera un centre des urgences dédié au traitement de la bobologie, un plateau technique d'imagerie Scanner – IRM – Radiologie autour duquel travailleront plus de 50 médecins généralistes et spécialistes.

Le pôle de santé mentale de Perray-Vaucluse porté par l'hôpital Barthélémy Durand sera officiellement lancé avec le choix des architectes qui auront à travailler sur ce projet d'envergure permettant un meilleur accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiatriques.

Au cours du printemps, l'inauguration du pôle départemental de diabétologie consacré au diagnostic et au suivi des patients, de l'enfant au jeune adulte aura également lieu. Coréalisé par le Centre Hospitalier Sud-Francilien et Cœur d'Essonne Agglomération, il favorisera la prise en charge de adolescents et jeunes adultes malades du diabète, en plein cœur du centre-ville.

L'ouverture d'un cabinet d'orthophonistes au sein du U de Saint-Hubert représente une véritable opportunité afin d'accompagner les enfants souffrants de troubles Dys, ceux afférents à la locution, à la compréhension des mots et des mathématiques, autant de facteurs qui contribuent au décrochage scolaire.

Enfin, le lancement de la mutuelle communale, une complémentaire santé universelle au prix bloqués pendant 2 années, est à la fois une bonne nouvelle pour ceux qui ne disposaient pas de mutuelle jusqu'à présent, mais également une excellente opportunité en termes de gains de pouvoir d'achat pour celles et ceux qui étaient d'ores-et-déjà mutualistes. Avec des tarifs préférentiels négociés par la ville, cette mutuelle favorisera l'accès à la santé et luttera efficacement contre le non-recours aux soins faute de moyens.

Si le contexte général, économique, social et politique reste particulièrement incertain, en proie aux doutes et à la morosité de la situation internationale conflictuelle que nous connaissons et des graves tensions institutionnelles et politiques à l'échelle nationale, notre ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, grâce à une gestion raisonnée et prudente de ses finances publiques, ayant aboutie à un désendettement à hauteur de plus de 10 millions d'euros depuis 2020, maintien un service public municipal de qualité.

Tout en optimisant sans cesse ses coûts de fonctionnement, en renégociant ses contrats, la ville imagine les services de demain au plus près des besoins exprimés par les Génovéfains et des évolutions de la société.

Elle répond au triple enjeu d'être une ville où il fait bon vivre à tous les âges de la vie, une ville qui mise sur l'apprentissage et d'éducation pour former les citoyens de demain, et enfin, une

ville qui aborde tous les sujets de transition dans une perspective de protéger la qualité de vie chère aux Gênovéfains.

C'est tout le sens du rapport d'orientations budgétaires présenté au travers du présent document.



PREMIERE PARTIE :
LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET LA LOI
DE FINANCES INTITIALE POUR 2025

1. LFI 2025 : Orientations Générales : Un contexte politique inédit porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques

Le calendrier habituel d'élaboration du budget de la Nation a été fortement perturbé au second semestre 2024.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 avait ainsi été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par le Président de la République le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte initial ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

Nommé le 13 décembre 2024 par le Président de la République, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre dernier et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

Avec la dissolution de l'Assemblée nationale, une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays. Avec quatre premiers ministres en 12 mois, l'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition gouvernementale.

La difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation est réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- D'une part, à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 303,0 Md€ à la fin du 3ème trimestre 2024 - soit 113,7 % du PIB selon l'INSEE. Au cours du second semestre 2024, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor), faisant planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française (le taux auquel la France emprunte sur les marchés se situait à fin janvier à 3,19 %, alors que le taux allemand se situait, au même moment, plus favorablement autour de 2,46 %) ;
- Et d'autre part, au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2025 du gouvernement Bayrou ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement incertaine. Ainsi, dans un avis du 29 janvier 2025, le Haut Conseil des finances

publiques a jugé que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité.

2. Un contexte national économique et social tendu : des conséquences notables pour les entités du secteur public local

La Banque de France et l'OFCE estiment que le taux de chômage devrait grimper à presque 8% en 2025, contre 7,4 % de la population active au troisième trimestre 2024. L'année passée a été marquée par une hausse des plans de sauvegarde de l'emploi et des procédures de licenciement économique qui pourraient peser sur le taux de chômage.

Le nombre des défaillances d'entreprises a fortement progressé en 2024. Début janvier 2025, la Banque de France l'estimait à 65 764 cumulé sur 12 mois. En rythme annuel, le nombre de défaillances cumulées sur les 12 derniers mois croît de près de 20%. Cette hausse est en partie liée à un effet de rattrapage, après le fort ralentissement des défaillances pendant la période covid (2020-2021).

Selon la Banque de France, la croissance économique française resterait atone pour 2025, avec +0,9% en moyenne annuelle contre 1,1% en 2024. Elle anticipe une croissance un peu plus dynamique en 2026 (+1,3 %) et 2027 (+1,3%), laquelle reste hypothétique en raison des aléas géopolitiques élevés et des risques de tensions commerciales en cas de hausse des droits de douane aux États-Unis dont les effets sont difficiles à chiffrer.

Toujours selon les prévisions de la Banque de France, l'inflation poursuivrait son ralentissement en 2025. En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. Sur l'horizon de prévision 2025-2027, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2 %.

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%
Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

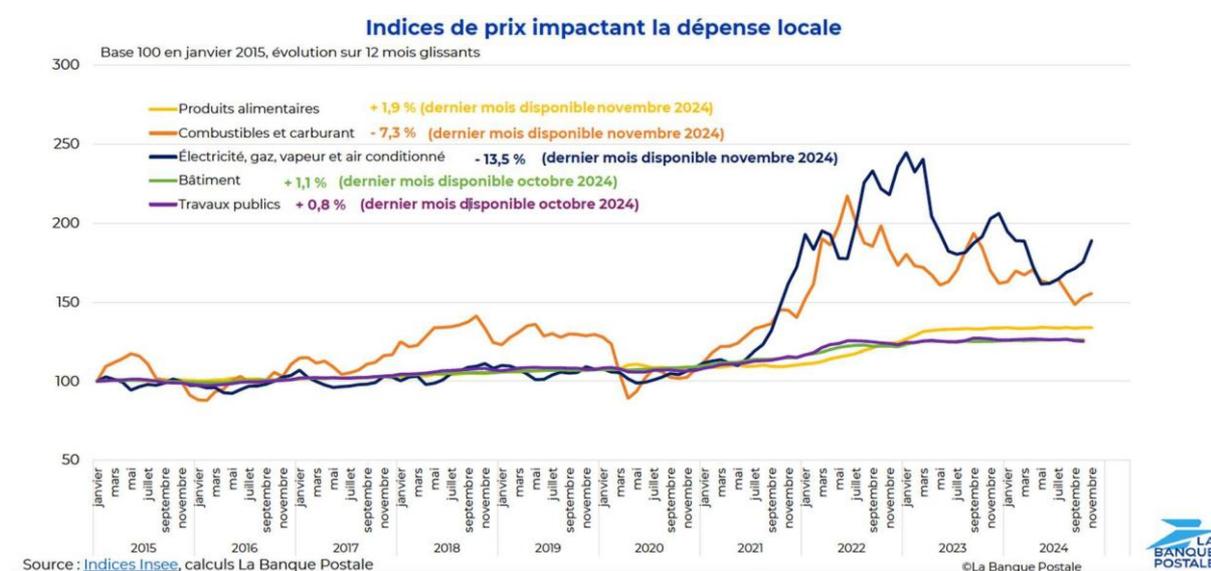
Évolutions des prévisions de déficit public (solde effectif)

En % du PIB	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (18/12/2023)	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7		
Loi de finances pour 2024 (29/12/2023)	-4,4					
Programme de stabilité 2024-2027 (17/04/2024)	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9		
Projet de loi de finances pour 2025 (10/10/2024)	-6,1	-5,2				
Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT-remplace le PSTAB) 2025-2029 (23/10/2024)	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Loi de finances de fin de gestion 2024 (06/12/2024)	-6,1					

Ce contexte macro-économique ne sera pas sans incidence sur les finances des entités du secteur public local avec un risque d'effet ciseau négatif, préjudiciable au maintien de l'autofinancement.

La dépendance de la fiscalité locale à la conjoncture économique est une donnée clef de l'équilibre financier de ces entités. Les défaillances d'entreprises pourraient conduire localement à des pertes de recettes pour les entités dont les ressources sont assises sur la fiscalité économique.

Parallèlement, la persistance de l'inflation -nonobstant son ralentissement-, les incertitudes économiques sur les coûts de l'énergie, la hausse des dépenses sociales liées à la dégradation du climat économique, les risques de hausse des taux d'intérêt constituent autant de facteurs susceptibles de pousser les dépenses de fonctionnement à la hausse.



Les départements sont particulièrement exposés à la dégradation de la situation économique et sociale. Ils sont ainsi soumis notamment aux aléas des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) et à la variabilité de la fraction de TVA octroyée en 2024 en remplacement du produit de la CVAE. Cet état de fait amplifie les risques d'effet ciseaux » entre recettes et dépenses. L'atonie de la croissance économique freine les rentrées fiscales et augmente les dépenses sociales (RSA notamment).

Ce contexte appelle à une prudence renouvelée dans les prévisions de recettes des budgets primitifs 2025 et tout particulièrement sur les recettes attendues de l'État, lui-même engagé dans un effort de consolidation budgétaire :

- Anticiper une progression limitée voire nulle de la dotation individuelle DGF en raison de l'abondement limité à +150 M€ de l'enveloppe globale de la DGF ;
- Être prudent sur les recettes d'investissement à prévoir en 2025 au titre des opérations ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution de la part de l'État ; à plus forte raison, au titre des projets non encore validés.

3. Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

1) Revalorisation des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2025. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) est fixé pour cette année à 1,7%, soit un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022). Ce coefficient est calculé depuis 2018 à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Le ralentissement de l'inflation constaté en 2024 explique ce taux plus de revalorisation des VLC.

2) Réduction de l'effort financier demandé à l'ensemble du secteur public local

L'effort financier demandé aux collectivités locales pour contribuer au redressement des comptes publics a été notablement allégé : il a été ramené à 2,2 Md€ au lieu de 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne. Une réduction qui s'explique par la mise en place d'un gel de la TVA en 2025 et la création d'un dispositif de mise en réserve pour quelque 2 000 collectivités, appelé Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) doté d'1 Md€. Initialement, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois devait être ponctionnée de 1,01 M€. Il semblerait qu'elle en soit aujourd'hui sortie mais la liste des collectivités concernées n'étant pas encore parue, il convient de rester prudent.

3) Une hausse de la DGF minorée et l'absence de revalorisation des principales dotations d'État soutenant l'investissement local

La hausse de 290 M€ de la DGF souhaitée par les sénateurs a été revue à la baisse après le passage du PLF 2025 en CMP. Elle ne serait finalement revalorisée que de 150 M€, et en minorant les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) serait, quant à elle, totalement préservée cette année.

4) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ((caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025). Chaque année, à partir de maintenant et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1^{er} janvier de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.

5) Baisse du niveau d'indemnisations des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires

L'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence des agents publics de 1 à 3 jours a été rejeté. Une baisse du niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires (90% contre 100% aujourd'hui) a été adoptée.

6) Abandon de la mesure concernant la réduction du taux et de l'assiette du FCTVA

L'article 30 du PLF 2025 modifiait en profondeur le régime du Fonds de compensation pour la TVA : réduction du taux de FCTVA, de 16,404 % à 14,850 %, suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité. L'effort d'investissement du SPL risquait d'être fragilisé par cette mesure. L'impact estimé de ces deux mesures consistait en une baisse de 10% du remboursement de TVA pour les collectivités.

7) Rétablissement du prêt à taux zéro (PTZ) sur l'ensemble du territoire

Le prêt à taux zéro (PTZ) est rétabli sur tout le territoire pour tous les logements neufs jusqu'au 31 décembre 2027, afin de soutenir un marché touché par la crise et de redynamiser la construction.

8) Pouvoir accordé aux conseils départementaux de modulation des plafonds des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Pour leur permettre de faire face à la crise financière à laquelle ils sont confrontés, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants. Le Conseil Départemental de l'Essonne a d'ores et déjà fait le choix d'augmenter son taux à 5%.

Le fonds de péréquation des DMTO ne sera par ailleurs pas renforcé.

9) La mesure du gel de la TVA prive les départements de la dynamique de leur principale ressource

Touchant l'ensemble des conseils départementaux, cette mesure a pour effet de les priver de la dynamique de leur principale ressource, qui leur a pourtant été historiquement présentée comme une compensation face à la perte de recettes fiscales engendrée par le transfert du foncier bâti au bloc communal. Selon l'association des Départements de France, ce gel représenterait une perte de ressources de 688 M€ pour ces collectivités.

Mis en place par la loi de finances initiale de 2020 pour soutenir les finances des départements les plus fragiles, le fonds de sauvegarde des départements ne sera pas lui aussi renforcé (absence d'inscription d'une quelconque alimentation de ce fonds en prélèvement sur recettes dans le PLF).

10) Un budget d'austérité du Conseil Départemental de l'Essonne menaçant les services publics de proximité

Le Conseil Départemental de l'Essonne, confronté à une grave crise financière, a fait le choix d'adopter un budget particulièrement austère venant à réduire les financements dédiés au maintien à domicile, supprimer la prime éco-logis pour les copropriétés et réduire de 75% par rapport à 2022, les crédits dédiés aux propriétaires.

Ces choix budgétaires l'ont également conduit à sacrifier la jeunesse malgré le contexte de rixes extrêmement prégnant en Essonne. Ainsi, la prévention spécialisée voit son budget amputé de 30% et le tremplin citoyen destiné au 18 à 25 ans est également supprimé.

Les collèges sont aussi abandonnés au travers de ce budget avec la diminution des travaux d'entretien et la baisse de 500 000 euros des dotations des établissements, le report programmes de construction dont le collège tant attendu de Fleury-Mérogis qui viendra soulager le collège Paul Eluard, la baisse de 8% du budget dédiés aux dispositifs éducatifs ou encore la suppression de 50% des aides pour les transports scolaires des collégiens.

Ces mesures injustes frappent à tous les âges de la vie. Ainsi, les aînés ne sont pas épargnés avec la suppression de la prise en charge de la téléassistance ou l'augmentation très importante de la carte améthyste de 100 à 250 euros.

Ce budget traduit, à contrario de la commune qui maintient l'ensemble de ses subventions au monde associatif, sportif et culturel, un véritable désengagement du département en la matière. Actant une baisse de 1,5 million d'euros des subventions aux clubs sportifs, malgré l'héritage des Jeux Olympiques tant vanté, la diminution de 1,1 million d'euros du budget de la culture et la fin des aides financières aux conservatoires, aux médiathèques et aux compagnies artistiques, ce budget sonne l'abandon de nombreuses politiques publiques pourtant essentielles.

Si ce budget contesté a un impact sur tous les partenaires du Département, il en a un très concret à Sainte-Geneviève-des-Bois. Pour n'en donner qu'un exemple, le Conseil Départemental a acté de nouvelles modalités de financement pour les contrats soutien handicap et parentalité, l'un des cœurs de mission de cette collectivité orientée tout particulièrement sur les questions sociales (Maisons Départementales des Solidarité, Maison Départementale des Personnes Handicapées, ...).

Pourtant, en raison du plafonnement des heures et d'une diminution du forfait, ces financements se sont progressivement taris. De 52 201 euros en 2023, elles sont passées à 27 815 euros en 2024, soit une baisse de 24 386 euros, et cette somme va poursuivre sa courbe descendante.

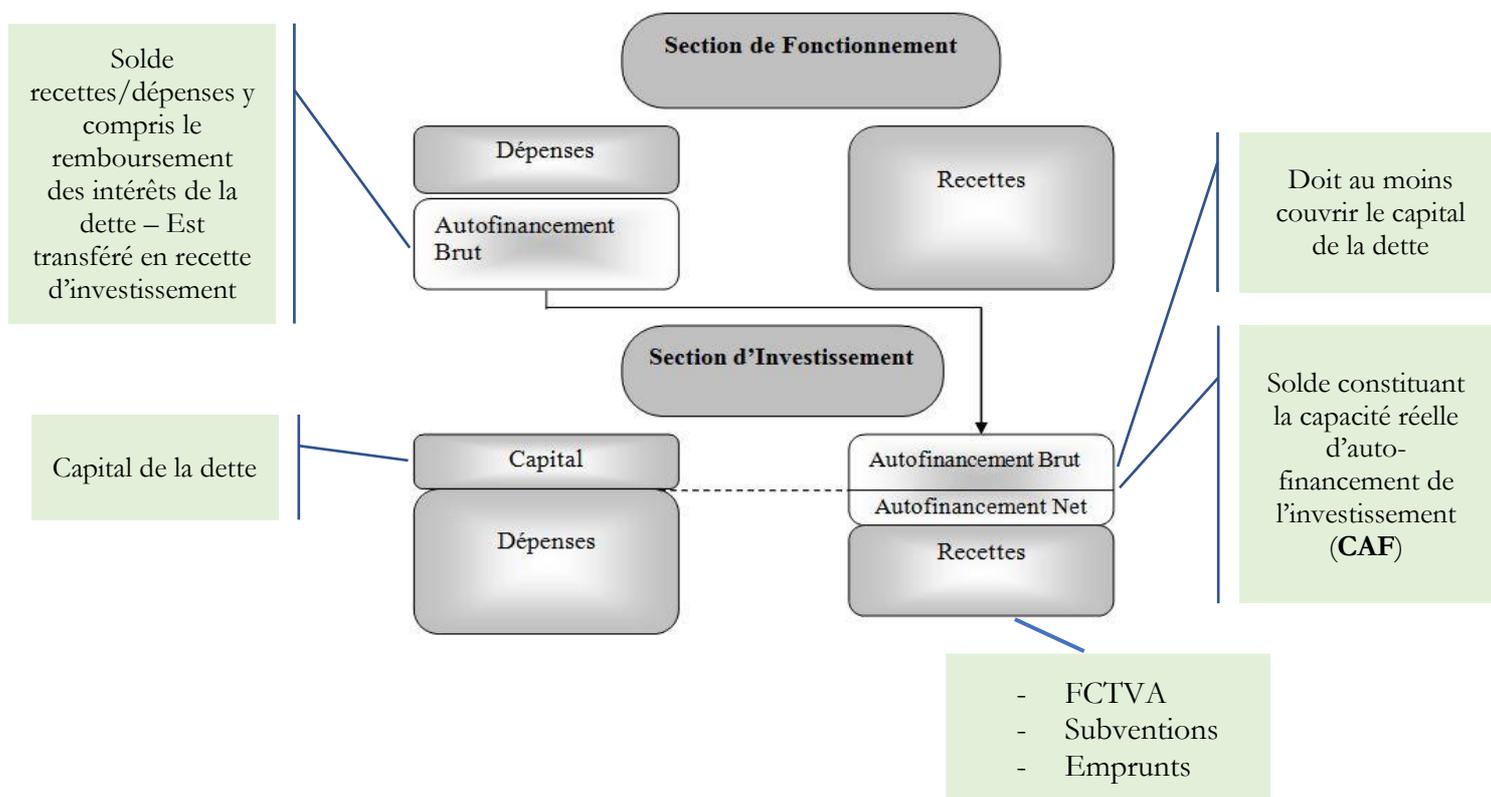
Par ailleurs, depuis le début de l'année, le Conseil Départemental a modifié sa participation aux Contrats Terres d'Avenir. Ce désengagement patent a donc une traduction très concrète sur le financement des services publics portés par la ville.



DEUXIEME PARTIE :

LA SITUATION FINANCIERE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS : ANALYSE RETROSPECTIVE 2021-2024 ET TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2025-2028

Quelques rappels des grands principes d'équilibre budgétaire



I- ANALYSE RETROSPECTIVE 2021-2024 : UNE AMELIORATION SIGNIFICATIVE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

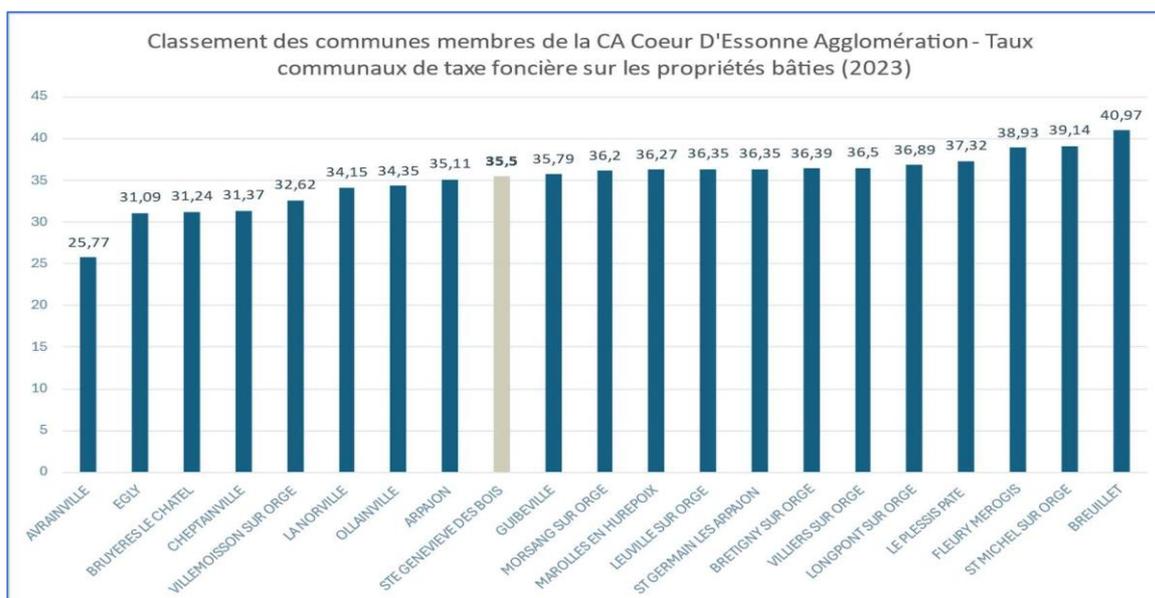
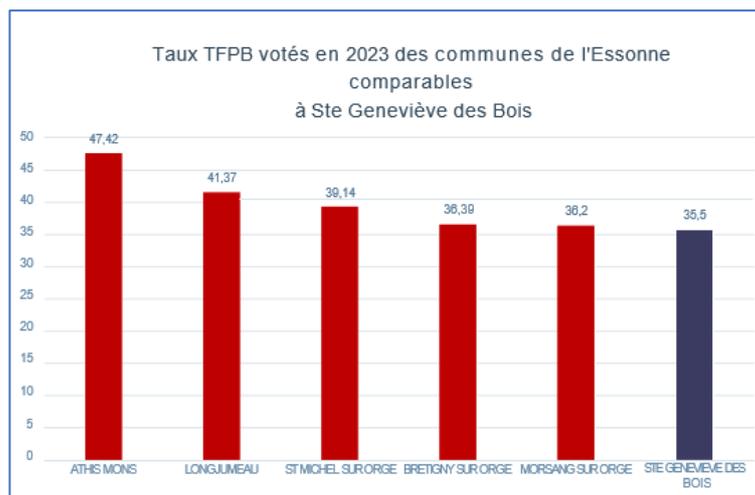
Après deux années de COVID, l'augmentation brutale du prix des énergies et son impact sur l'inflation et le coût des matières premières avaient brutalement infléchi la trajectoire financière de la ville faisant apparaître une épargne nette négative fin 2022 et contraignant la municipalité à recourir au levier fiscal.

Sans recettes nouvelles, il était, en effet, impossible de faire face aux conséquences à long terme de cette flambée inflationniste sans renoncer à des pans entiers de services publics, ce que la municipalité s'est refusée de faire, les services publics étant, en période de crise, le dernier rempart pour préserver le lien social, protéger et garantir l'avenir.

VUE D'ENSEMBLE EN K€

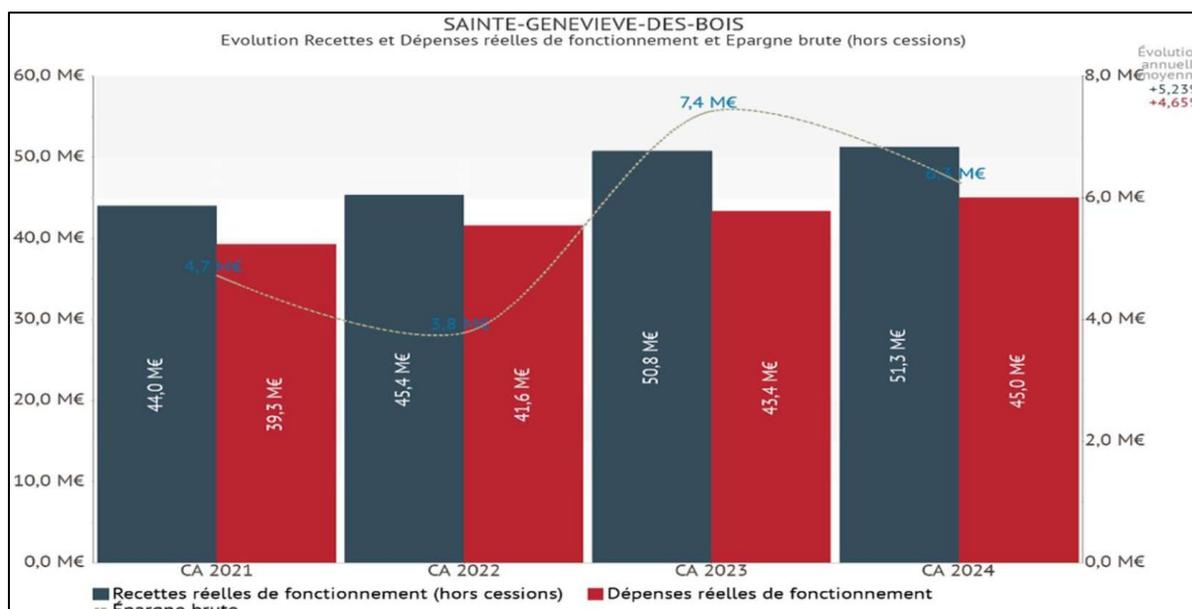
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021 (k€)	CA 2022 (k€)	CA 2023 (k€)	CA prévisionnel 2024 (k€)	% an
Recettes réelles de fonctionnement	45 320,81 k€	45 362,60 k€	50 778,55 k€	51 280,38 k€	4,20%
Recettes de gestion	42 815,49 k€	44 681,58 k€	50 152,60 k€	50 316,01 k€	5,53%
Dont produit des services (R70)	3 885,51 k€	4 120,91 k€	5 449,58 k€	5 696,19 k€	13,60%
Dont impôts et taxes (R73)	30 042,72 k€	31 132,56 k€	34 669,30 k€	34 537,47 k€	4,76%
Dépenses réelles de fonctionnement	39 282,11 k€	41 581,90 k€	43 351,09 k€	45 017,37 k€	4,65%
Dépenses de gestion (hors D66, D67 & D68)	36 895,32 k€	39 893,75 k€	41 246,12 k€	43 065,64 k€	5,29%
Dont charges générales (D011)	8 428,13 k€	10 280,42 k€	10 620,24 k€	10 297,38 k€	6,91%
Dont dépenses de personnel (D012)	25 969,84 k€	26 945,48 k€	27 808,25 k€	29 775,26 k€	4,66%
Dont charges courantes (D65)	2 497,34 k€	2 667,85 k€	2 817,63 k€	2 993,00 k€	6,22%
Épargne de gestion	5 920,17 k€	4 787,82 k€	8 906,48 k€	7 250,37 k€	6,99%
Frais financiers	1 719,32 k€	1 595,39 k€	1 993,68 k€	1 858,68 k€	2,63%
Épargne brute (CAF)	4 725,70 k€	3 780,71 k€	7 425,16 k€	6 256,12 k€	9,80%
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	4 825,50 k€	3 841,73 k€	7 474,81 k€	6 256,12 k€	9,04%
Amortissement du capital de la dette (D16)	4 305,76 k€	4 159,71 k€	4 127,30 k€	4 218,72 k€	-0,68%
Épargne nette	419,94 k€	-379,00 k€	3 297,86 k€	2 037,41 k€	69,29%
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	519,73 k€	-317,98 k€	3 347,51 k€	2 037,41 k€	57,68%
Dépenses d'investissement (hors dette)	5 906,68 k€	5 519,41 k€	4 886,22 k€	3 581,74 k€	-15,36%
Recettes d'investissement (y.c. cessions, hors dette)	5 276,37 k€	2 508,23 k€	3 125,85 k€	2 586,98 k€	-21,15%
Emprunts nouveaux	2 500,00 k€	2 584,00 k€	2 500,96 k€	2 500,00 k€	0,00%
Résultat de l'exercice	2 289,63 k€	-806,18 k€	4 038,45 k€	3 542,64 k€	15,66%
Encours de la dette (au 31/12)	42 635,94 k€	41 060,23 k€	39 433,89 k€	37 853,18 k€	-3,89%

Ce faisant, malgré la revalorisation de ses taux, la commune de Sainte- Geneviève-des-Bois reste, pour les communes de rang comparable dans le département de l'Essonne, celle qui pratiquait en 2023 le taux de TFPB le moins élevé. Au sein de Cœur d'Essonne Agglomération, elle se classe au 13^{ème} rang en termes de taux de TFPB.



Ces choix ont ainsi permis sur la période :

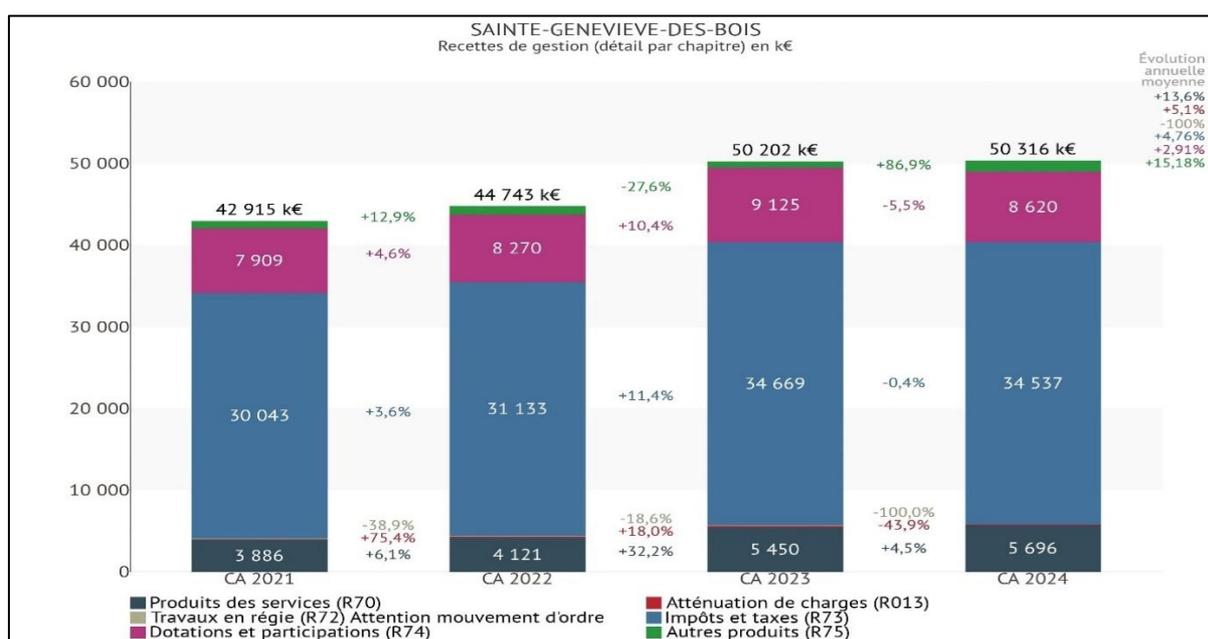
- Une progression des recettes (+5,23%/an) de nouveau supérieure à celle des dépenses dont le rythme de croissance est soutenu (+4,65%/an). Sur la période précédente, sous l'effet de mesures et contraintes exogènes sur lesquelles la municipalité n'avait aucun levier d'action, les dépenses avaient augmenté 2 fois plus vite que les recettes (+ 2,9 M€ pour seulement 1,4 M€ de recettes supplémentaires).
- Une forte progression de l'épargne brute en 2023 (+3,6 M€), sous le double effet de l'augmentation des taux de fiscalité mais aussi grâce à la dotation exceptionnelle de l'Etat au titre du filet de sécurité énergie.
- La poursuite du désendettement de la commune qui permettra d'ici 2026 de réduire le stock de dette de près de 12 M€.



Si l'épargne brute se maintient à un niveau élevé en 2023, elle amorce toutefois, comme nous allons le voir après, un recul lié à la non-reconduction du filet de sécurité, au manque de dynamisme des dotations de l'Etat et des autres collectivités locales elles aussi en difficultés financières ainsi qu'aux dépenses de gestion qui continuent, en revanche, de progresser à un rythme soutenu. Compte-tenu de la rigidité des dépenses de personnel, qui constitue plus de 65 % de nos dépenses de gestion, cette tendance à une hausse plus rapide des dépenses que des recettes constitue un point de vigilance majeur dans l'évolution de la trajectoire financière de la ville.

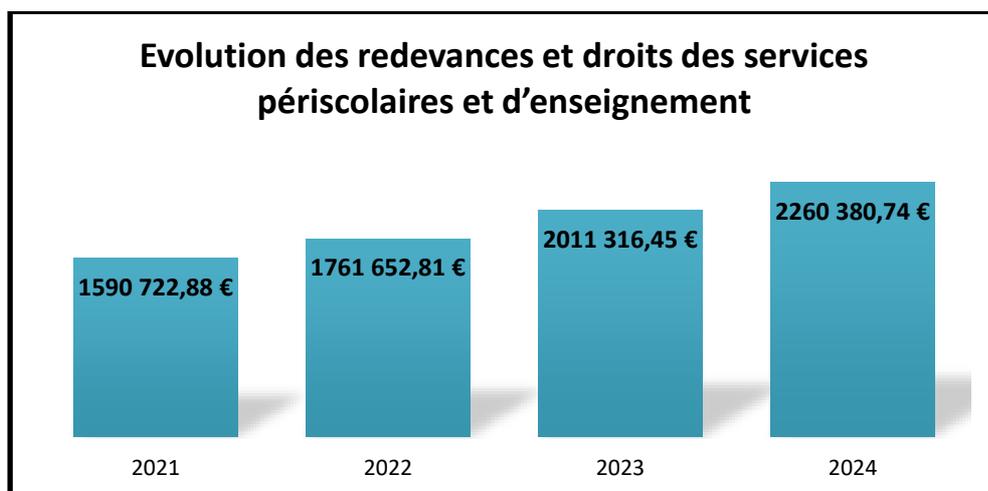
1- Rétrospective 2021-2024 : Analyse de l'évolution des recettes de fonctionnement : en hausse sur la période mais une tendance au tassement

Si les recettes de fonctionnement ont évolué à la hausse entre 2021 et 2024, c'est essentiellement en raison d'une augmentation de la fiscalité. Les autres types de recettes restent malheureusement très peu dynamiques, voire en baisse.

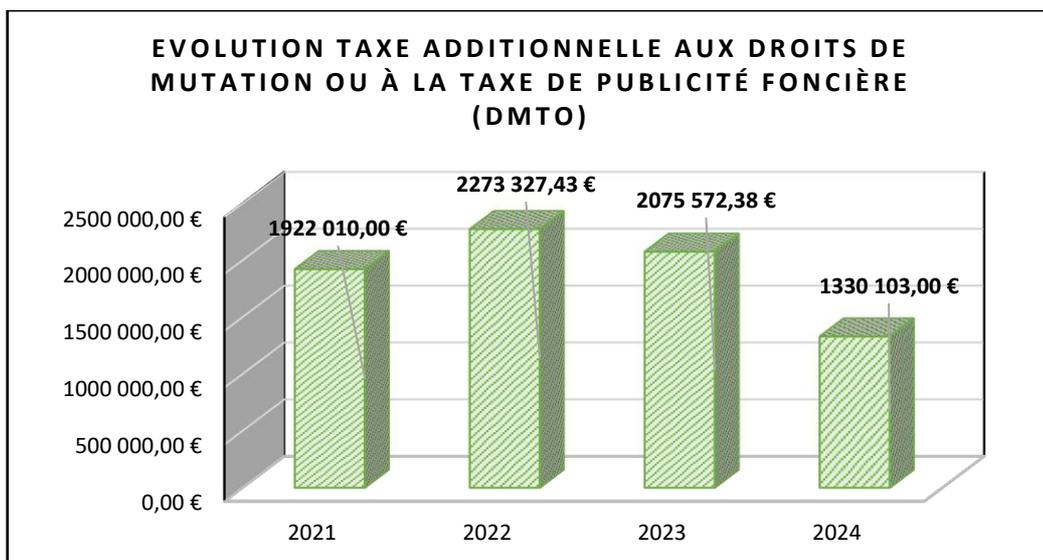


Ainsi :

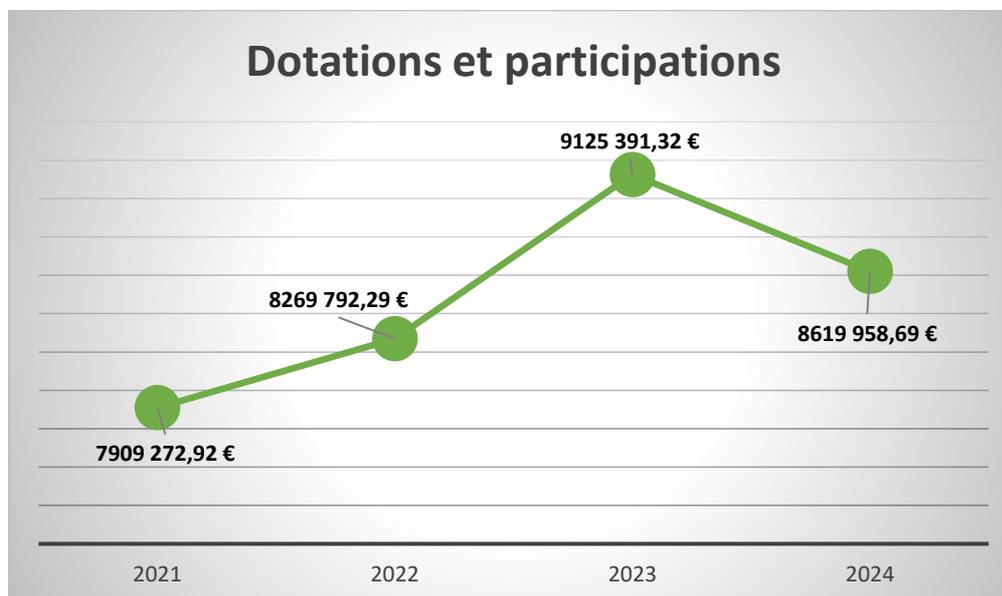
- L'augmentation des recettes à partir de 2023 est liée principalement :
 - À l'augmentation de la fiscalité, contrainte par une augmentation des dépenses imposées par un contexte et des mesures exogènes ;
 - Au versement d'un filet de sécurité pour compenser une partie des surcoûts liés à la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine ;
 - À l'augmentation des produits des services sous le double effet :
 - De l'augmentation des effectifs accueillis dans les structures Enfance après la baisse liée à la crise sanitaire ;
 - Des recettes liées à la création de l'Entente Intercommunale de Restauration collective en janvier 2023 (remboursement des repas consommés par les communes membres de l'Entente) ;



- À la perception de quelques recettes exceptionnelles conjoncturelles liées à des régularisations ou lever de provisions.
- Mais dans le même temps, la ville a subi :
 - La baisse des DMTO – droits de mutation à titre onéreux - (de 2,273 M€ en 2022 à 1,330 M€ en 2024) ;



En conséquence, après une amélioration en 2023, une nouvelle tendance à la baisse se dessine comme l'illustre ce graphique présentant la courbe d'évolution des dotations et participations ci-dessous.



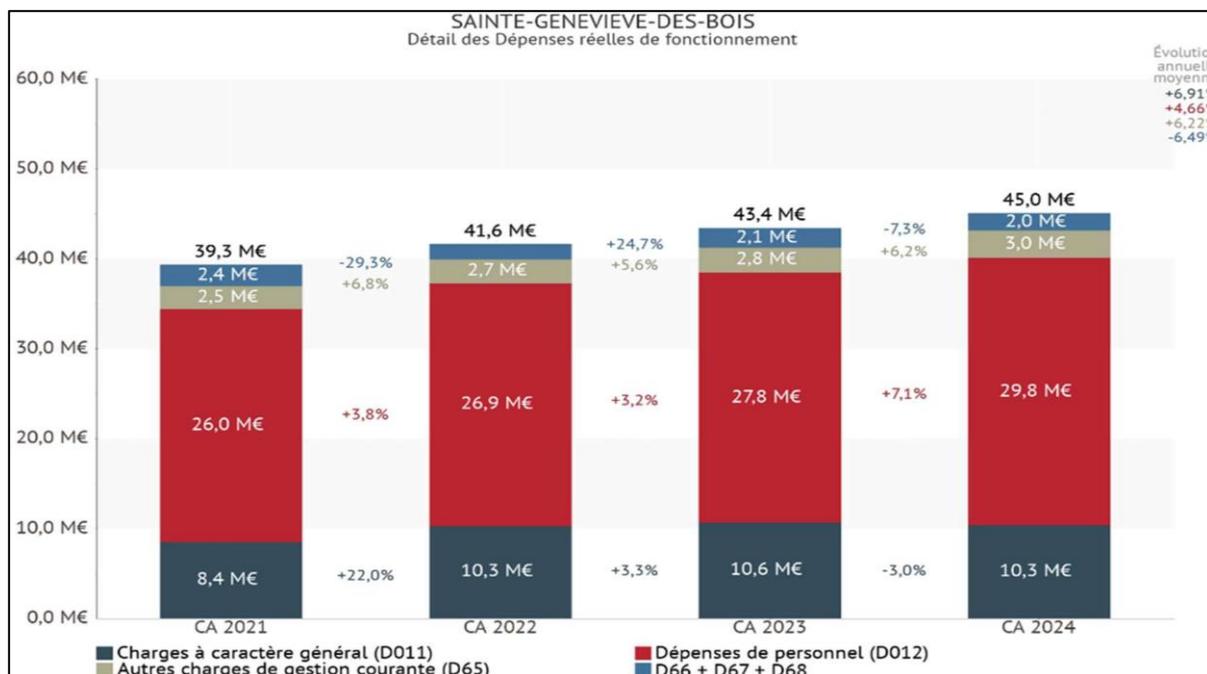
- La dotation forfaitaire et la DSU n'ont, en effet, pas été réévaluées sur la période alors que les charges pour la commune se sont envolées. Ainsi en dix ans, la part des impôts et taxes dans le budget de la ville est passé de 61% en 2015 à 68,6% aujourd'hui, ce qui démontre l'extrême dépendance du budget à la fiscalité locale qui rappelons-le ne repose plus désormais que sur une seule catégorie de contribuables : les propriétaires.

Aujourd'hui, il y a donc urgence à engager une réforme de la fiscalité locale dont l'enjeu est, plus que jamais, de rééquilibrer les concours de l'Etat afin de lutter contre les inégalités territoriales qui opposent désormais les communes disposant de ressources fiscales et les autres. A titre d'illustration, Sainte-Geneviève a perçu, en 2023, une DGF à hauteur de 130 €/habitant (alors que la moyenne pour les villes nationale est de 202 €/habitant), ce qui interroge sur les critères de calcul de cette dotation devenus très opaques. Comment expliquer en effet que certaines collectivités locales doivent faire face à des chutes brutales de leur DGF alors que leurs critères de richesse fiscale n'ont pas changé ? Interrogé, l'Etat, nous concernant, ne nous a pas, à cette heure, apporté de réponse.

- A noter pour finir, le maintien sur la période du même niveau de reversement par l'agglomération, conformément au pacte fiscal et financier qui la lie à ses communes membres, de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire pour respectivement 4,051 M€ et 658 K€ ainsi que le versement du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) à hauteur de 935 K€.

2- Rétrospective 2021-2024 : Analyse des dépenses de fonctionnement : une forte augmentation sous l'effet de mesures exogènes

De leur côté, les dépenses réelles de fonctionnement, malgré des efforts constants de maîtrise de la part des services, ont augmenté de 5,7 % sur la période.

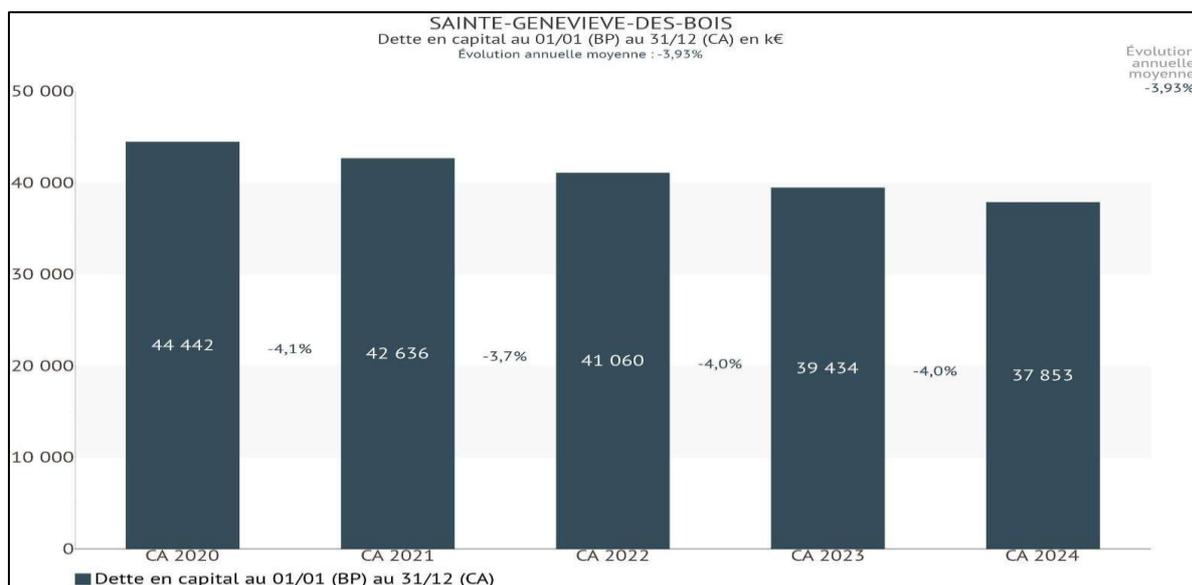


Ainsi :

- Sous l'effet du choc inflationniste, les charges générales (D011) ont progressé de 22 % entre 2021 et 2022. Grâce à des efforts de gestion permettant notamment de réduire la consommation énergétique, la commune est parvenue à stabiliser ces dépenses autour de 10,3M€/an sur les exercices suivants dans un contexte d'inflation persistant, limitant les effets de la hausse des dépenses de personnel liée aux décisions unilatérales et non-compensées de l'État.
- Les charges de personnel (D012) ont, dans le même temps, en raison du dégel du point d'indice respectivement en 2022, 2023, puis d'une augmentation de 5 points du point d'indice en 2024, fortement progressé (+3,8 M€ sur la période), soit plus de 7% d'augmentation.
Après 10 ans de gel du point d'indice, cette mesure imposée par l'Etat, non anticipée, non compensée et intervenant au même moment que l'envolée du prix des matières premières et de l'énergie s'est traduite par une augmentation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Cette augmentation « naturelle » de la masse salariale (qui tient compte de la pyramide des âges de nos effectifs) était, avant ces mesures, de 1,7 % de la masse salariale par an, elle est en fin de période de l'ordre de 4,5 %, ce qui représente une augmentation annuelle, à effectifs constants, qui est passée de 475 000 € à 1,450 M€ par an, ce qui va contribuer à dégrader, sur le long terme et de nouveau, notre trajectoire financière.
- Les autres charges à caractère général (D65) ont également augmenté de 6% en moyenne sur la période principalement en raison du changement d'imputation budgétaire des dépenses en informatique qui, avec le développement de la gestion en mode SAAS, sont passées de la section d'investissement à la section de fonctionnement.
- Enfin, grâce à une stratégie de gestion saine de la dette, les charges financières ont baissé de 7% sur la période.

3- Analyse de la charge de la dette et désendettement

L'encours communal de dette est ainsi passé de 44,4 M€ en 2020 à 37,8 M€ en 2024.

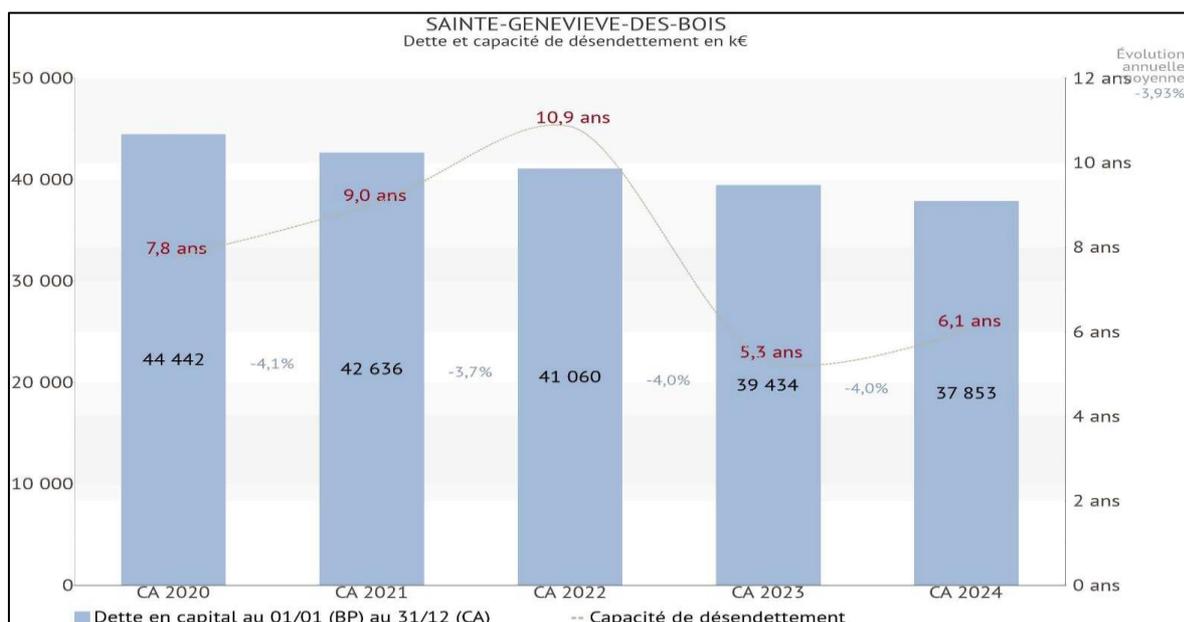


La stratégie de désendettement de la commune initiée par la municipalité a ainsi été continuée sur la période 2021- 2024 : la commune s'est ainsi désendettée de 6,8M€ en 4 ans, soit une baisse de 15% de l'encours de dette.

Une dynamique de désendettement confortée

Sur la période, la capacité de désendettement reste en-deçà des seuils recommandés fixés à 12 années.

Notons toutefois la sensibilité de ce ratio à la variation de l'épargne brute : il remonte, en effet à 10,9 années en 2022, au moment où nos épargnes étaient les plus faibles et est redescendu à 5,3 ans en 2023 pour atteindre 6,1 années en 2024, ce qui, pour autant, reste excellent.



Un endettement au coût maîtrisé : des charges financières mieux maîtrisées

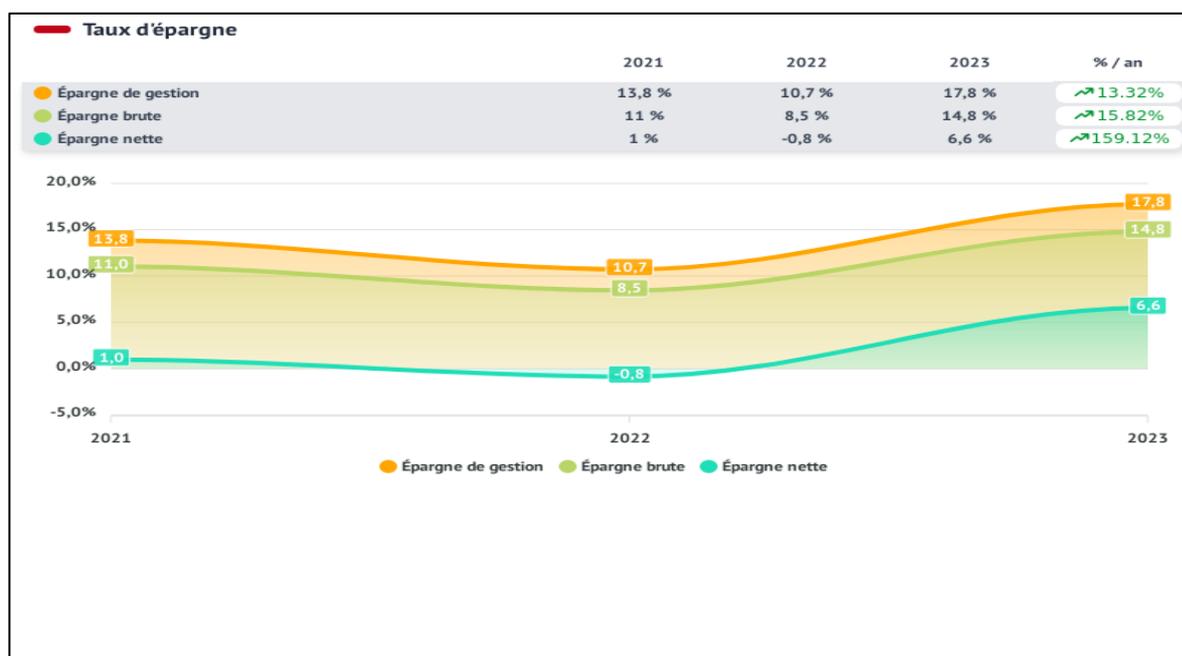
Poids des charges financières dans les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	2020	2021	2022	2023	2024
Charges financières (D66) (en K€)	1 985	1 719	1 595	1 994	1 859
Dotation Fonds de soutien (R76) (en K€)	441	441	441	441	441
Charges financières nettes (C=A-B) (en K€)	1 544	1 278	1 154	1 553	1 418
DRF (D) (en K€)	37 267	39 282	41 582	43 351	45 017
Part des charges financières nettes dans DRF (C/D))	4,14%	3,25%	2,78%	3,58%	3,15%

La stratégie de désendettement de la commune a permis de contenir la part des charges d'intérêts sur emprunts dans les dépenses de fonctionnement.

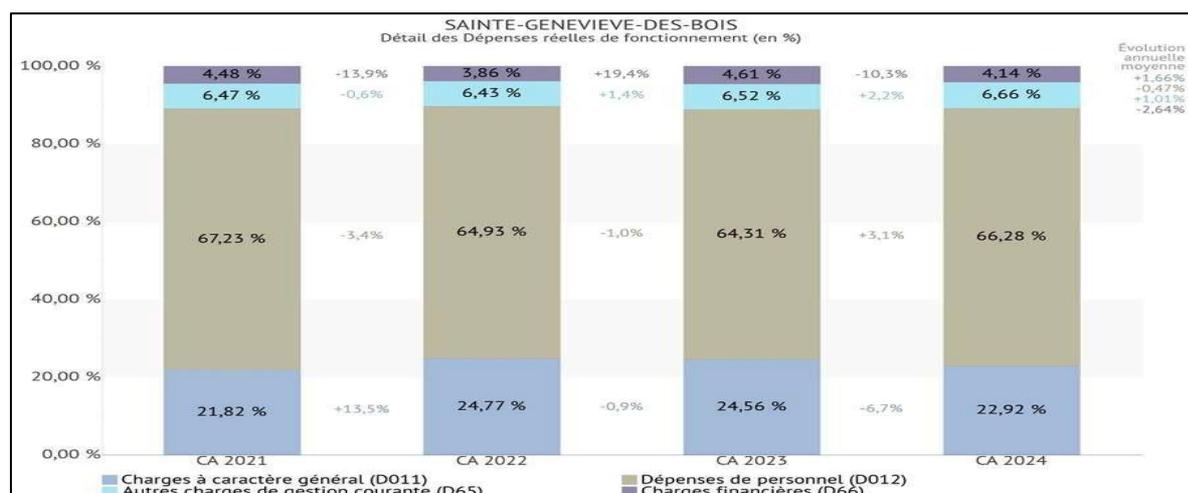
Depuis 2021, le ratio intérêts/dépenses réelles de fonctionnement est resté inférieur à 4 % (seuil au-delà duquel une commune est considérée en surendettement et/ou rencontrant des conditions dégradées d'accès au crédit).

4- Des économies qui se sont améliorées mais qui sont, de nouveau, fragilisées par une forte rigidité des dépenses de fonctionnement

Des taux d'épargne qui se sont améliorés :



Mais qui sont fragilisés par la forte rigidité des dépenses de fonctionnement :



En 2024, les dépenses de personnel pèsent pour 66,28% des dépenses de fonctionnement contre 58,96% en moyenne 2023 pour la strate 20-50 000 habitants.

Sur 2021 à 2024, les dépenses de fonctionnement de la commune ont fortement progressé et présentent une forte rigidité structurelle qui limitent sa capacité à renforcer son épargne brute.

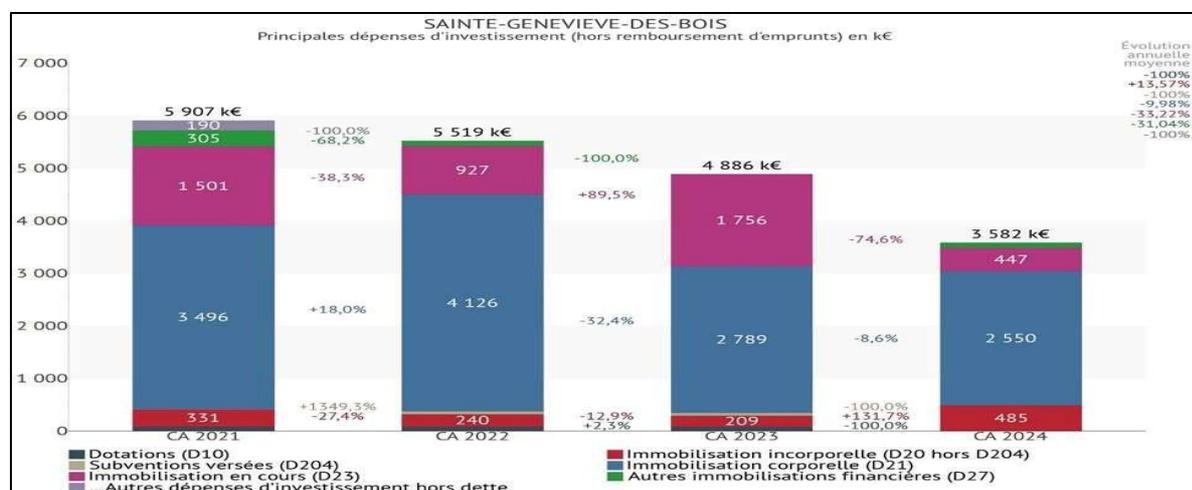
Au regard du nouveau GVT qui vient augmenter chaque année notre masse salariale de près de 1,5 M€, cette rigidité constitue un risque pour la trajectoire financière de la ville face à des recettes qui stagnent, voire diminuent.

5- Un volume d'investissement soutenu et un effort d'autofinancement maintenu

De 2021 à 2024, la ville a porté près de 20 M€ de dépenses d'investissement et poursuivi son désendettement.

Les principales réalisations ont été les suivantes :

- Réhabilitation du Gymnase Raymond Poulidor (1,2 M€)
- Réhabilitation Gymnase Romain Rolland (3,6 M€)
- Réaménagement de la Place Saint Exupéry (1,53 M€)
- Rénovation de Cuisine Centrale Perray-Vaucluse (1,7 M€)



Globalement, ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes d'investissement, composées des co-financements (subventions et FCTVA) et de ressources propres (cessions et taxe d'aménagement, autofinancement) et du recours à l'emprunt.

Ce dernier a été régulier sur la période 2021-2024, de l'ordre de 2,5M€ par an.

Dans le même temps, la ville a poursuivi son désendettement et réduit son encours de dette.

De faible niveau, l'épargne nette s'est toutefois nettement rétablie en 2023.

De ce fait, la commune est parvenue à autofinancer 27% de son effort d'équipement sur la période 2021-2024 (5,38 M€ sur 19,89 M€).

Données en M€	2021	2022	2023	2024	Total période 2021-2024	Contribution au financement des investissements
Dépenses d'investissement hors D16	5,91	5,52	4,89	3,58	19,89	
Ressources d'investissement						
Epargne nette	0,42	-0,38	3,30	2,04	5,38	27%
FCTVA (R10222)	0,82	0,57	0,61	0,58	2,58	13%
Subventions d'investissement (R13)	2,17	1,37	2,22	1,07	6,82	34%
Produits de cessions (R024/775)	1,31	0,00	0,00	0,01	1,32	7%
Autres recettes d'investissement	0,98	0,57	0,29	0,93	2,78	14%
Emprunt	2,50	2,58	2,50	2,50	10,08	51%
Variation FDR	2,29	-0,81	4,04	3,54	9,06	

L'analyse rétrospective montre donc :

- Une gestion rigoureuse de la commune avec un rétablissement d'un niveau d'épargne qui a permis un bon niveau d'autofinancement de nos investissements ;
- Une gestion saine de la dette et une dynamique de désendettement maintenue ;
- Mais des recettes insuffisamment dynamiques au regard de la progression des dépenses qui vont une nouvelle fois nécessiter d'infléchir la trajectoire budgétaire.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET LES POLITIQUES PUBLIQUES PRIORITAIRES POUR 2025

Malgré ces résultats qui traduisent une gestion saine et volontariste de la trajectoire financière de la commune, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, à l'instar des collectivités locales dans leur grande majorité, aborde l'année 2025 prise en étai : d'un côté, peu ou pas de perspectives d'augmentation des recettes, et le risque de subir de nouveau des prélèvements de l'Etat dans le cadre du redressement des comptes publics et, de l'autre, la nécessité de maîtriser la progression de ses dépenses alors même qu'elle devrait massivement investir en faveur de la transition écologique et consacrer des moyens conséquents pour faire face aux défis sociaux (vieillessement de la population, investissement en faveur de la protection des plus fragiles, en matière éducative et en direction de la jeunesse).

1- La stratégie financière de la commune

C'est dans ce contexte, menaçant, que le budget 2025 a été élaboré, accompagné d'une prospective tenant compte de la fragilité des ressources et de l'absolue nécessité de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement.

L'objectif est donc de préserver une épargne suffisante pour financer des investissements permettant de répondre aux besoins des habitants et du territoire.

Pour y parvenir, la stratégie financière que nous avons retenue pour la prospective 2025-2028 est la suivante :

- Une trajectoire de désendettement de 1,5 M€ en moyenne par an sur la période ;
- Un emprunt de 2,5 M€ chaque année pour continuer de déstocker de la dette sans obérer nos capacités à investir (environ 20 M€ pour la période) ;
- Conserver une capacité de désendettement inférieure à 12 ans ;
- La poursuite de la maîtrise des dépenses de gestion afin de maintenir nos épargnes positives et notamment une stabilisation de la masse salariale en fin de période autour du niveau de 2024 ;
- Développer un niveau élevé de co-financement sur les projets (20% en moyenne).

2- Les orientations budgétaires de la municipalité pour 2025

Les crises qui se sont succédé ont montré l'importance du rôle que les collectivités locales ont joué pour amortir leur impact social et économique.

La municipalité souhaite donc que le budget 2025, malgré les contraintes croissantes qui pèsent sur les grands équilibres financiers, permette de continuer à soutenir les politiques publiques locales, en montrant la solidarité de la ville à l'égard des plus fragiles et en construisant l'avenir au travers des investissements nécessaires.

Le budget 2025 se veut ainsi pragmatique et adapté aux besoins réels. Il devra être établi de manière prudente en matière de recettes et réaliste en dépenses pour faire face à des circonstances

imprévues et relever les défis sociaux et environnementaux auxquels le territoire et ses habitants sont confrontés.

- **Soutien aux politiques publiques de proximité**

Parce que le service public est notre bien commun, la municipalité réaffirme son engagement envers les politiques publiques de proximité, en mettant l'accent sur la solidarité, l'éducation et la transition écologique.

Le maintien du lien social reste une priorité pour la Ville qui continuera d'agir pour soutenir celles et ceux qui sont fragilisés et isolés.

Consciente de l'importance d'une éducation de qualité, la ville continue d'investir dans la rénovation et la modernisation des infrastructures scolaires, tout en favorisant l'égalité des chances. L'accès à la culture, aux sports et aux activités périscolaires sont des axes renforcés notamment au travers la réécriture du PEDT (Projet EDucatif Territorial), permettant ainsi aux jeunes de développer leurs talents et de s'épanouir dans un environnement stimulant et inclusif.

- **Rigueur et responsabilité budgétaire**

Pour maintenir des marges de manœuvre et mener à bien les politiques publiques et projets d'investissement indispensables, la municipalité poursuit ses efforts de sobriété dans l'action municipale et le fonctionnement de l'administration communale. La recherche de l'efficacité de la dépense publique est essentielle pour garantir la solvabilité de la collectivité, maintenir le niveau des services rendus à la population et assurer le financement des projets du mandat.

Les orientations budgétaires pour 2025 visent ainsi à préserver une épargne suffisante pour financer des investissements répondant aux besoins du territoire, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en conservant une capacité de désendettement inférieure à 12 ans.

- **Un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) soutenable budgétairement qui réponde aux enjeux environnementaux**

Il sera conçu pour s'assurer que les projets à long terme seront financés de manière responsable tout en tenant compte des impératifs environnementaux. Il devra non seulement répondre aux besoins économiques, mais aussi intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement pour assurer un développement durable. C'est le sens des rénovations engagées dans les bâtiments scolaires, notamment celle de l'école Romain Rolland dont les travaux ont d'ores et déjà démarré mais aussi la végétalisation des cours d'école, initiée avec la cour de l'école maternelle de l'Etang, puis celle de Jean Macé.

3- Les politiques publiques prioritaires pour 2025

Même si toutes les pistes d'économies doivent continuer d'être recherchées, la volonté de l'équipe municipale sera aussi de poursuivre le développement et l'entretien de la ville, ainsi que son travail quotidien pour répondre aux besoins des habitants et offrir des services publics de qualité, dans les domaines prioritaires suivants :

- **La solidarité, le soutien au secteur associatif et les actions en direction des seniors**

- **Le cadre de vie, la protection de l'environnement, la transition écologique et énergétique**
- **L'éducation et l'épanouissement des jeunes Génovéfains**
- **L'animation culturelle et sportive, source d'émancipation et créateur de lien social**
- **La sécurité et la tranquillité publique de tous les Génovéfains**

Ces priorités se déclinent tant en fonctionnement, qu'au travers d'un plan d'investissement ambitieux. Elles se fondent aussi sur une méthode de co-construction qui est celle fixée par le cadre de la « démocratie d'implication » chevillée au corps de l'équipe municipale.

A – La démocratie d'implication, fil rouge de l'ensemble des politiques municipales

Dans une volonté d'associer les citoyens aux décisions qui les concernent, la ville a pour objectif de décliner sur l'ensemble des politiques municipales des méthodes d'association des habitants. Le vote des parents concernant les rythmes scolaires de leurs enfants, les réunions de rue et le vote des riverains pour leur aménagement quand cela est nécessaire, les journées citoyennes ou encore la construction du projet collaboratif de la Piscine d'en Face, sont autant d'expériences qui ont démontré l'intérêt des génovéfains pour les projets qui les concernent.

Les cinq premières années du mandat ont permis de mettre en place de nouvelles méthodes d'écoute, d'échanges et de participation afin de pouvoir faire vivre la démocratie d'implication dans toutes les politiques municipales. Ce choix d'associer les Génovéfains dans la définition des orientations politiques et des aménagements de la ville, se prolonge par leur participation concrète à leur mise en œuvre afin de faire vivre l'adage « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». En effet, c'est bien au travers de l'effort collectif que la collectivité est capable de porter de grandes ambitions. Adopte un Arbre, le recensement des arbres remarquables associant des Génovéfains, ou encore l'élaboration collaborative du Plan Local d'Urbanisme adopté définitivement en janvier dernier à travers de nombreux ateliers participatifs, en sont quelques-unes des démonstrations les plus évidentes durant ces premières années de mandat.

Pour aller plus loin encore, cette année a permis le lancement de l'application mobile « Ste Gen ». Téléchargée déjà par plusieurs milliers de Génovéfains, elle leur permet d'accéder à l'ensemble des services publics en ligne, à l'agenda des manifestations de la commune, de recevoir des notifications push en cas d'alertes importantes (phénomènes climatiques, travaux dans leur rue, ...) et surtout, elle contribue à mieux défendre encore leur cadre de vie.

Ainsi, en permettant aux Génovéfains de signaler les problèmes qu'ils rencontrent en ville, tel qu'un nid de poule dans la chaussée, un dépôt d'immondices sur la voie publique ou encore un arbre tombé, elle favorise une plus grande réactivité encore des services municipaux et met à contribution chacun pour conserver une ville belle, entretenue et sécurisée.

B – Une ville solidaire qui protège les plus fragiles et entretient le lien social

La ville connaît l'importance primordiale qu'occupent nos associations, le CCAS et la Caisse des écoles, tant en matière de création de liens sociaux, qu'en accompagnement des Génovéfains les plus fragiles face aux aléas de la ville.

Aussi, le budget qui leur est dédié ne sera pas rogné.

1. Agir face au déclassement et à la précarité

Ces orientations en fonctionnement se traduisent également par des investissements importants. L'inauguration l'an passé des nouveaux locaux de notre épicerie sociale « L'ESCALE » a été permis par la réalisation de travaux, essentiellement en régie, au sein de l'ancienne bibliothèque Balzac.

De la même manière, la ville a œuvré afin de permettre au Secours Populaire de disposer de locaux rénovés, plus confortables et mieux disposés afin que l'association puisse poursuivre son action en direction des publics les plus vulnérables.

Au-delà de ces investissements, la ville s'engage également au travers d'une politique proactive permettant à chacune et à chacun d'accéder à des offres culturelles et sportives quels que soient les moyens dont il dispose.

Ainsi, la Pochette Culturelle, le Pass Sport + ou encore le partenariat avec des associations de médiation comme Cultures du Cœur 91 forment un maillage de dispositifs essentiels pour favoriser un accès universel aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.

2. Agir face aux violences sexistes et sexuelles

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles fait aussi partie des priorités de l'action municipale. Outre les actions engagées au titre de la journée dédiée à la lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes, la ville accompagne des projets structurants comme la création de logements portés par l'association Monde en marge, Monde en marche, afin de mettre en sécurité les femmes victimes. Si ce projet se trouve contrarié par le désengagement financier du département de l'Essonne, la ville continue de s'engager aux côtés de l'association.

3. Accompagner nos aînés face au vieillissement

La ville attache un point d'honneur à soutenir nos aînés face au vieillissement. Ces actions passent d'abord par une lutte active contre l'isolement.

Faisant suite aux effets délétères de la Covid-19, les appels de courtoisie auparavant limités aux périodes de grand froid ou de canicule ont lieu désormais de manière hebdomadaire en s'appuyant sur le réseau de bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce sont ainsi près de 300 seniors isolés qui sont appelés chaque semaine afin de rompre leur solitude et s'assurer qu'ils se portent au mieux.

Outre l'action du CCAS, c'est aussi l'œuvre utile portée par le Pôle Seniors. Ainsi, 120 Génovéfains bénéficient du portage à domicile des repas à des tarifs fixés selon les ressources de la personne et de ses charges du logement. A compter du premier trimestre 2025, la ville élargit son offre en permettant aux bénéficiaires des repas de bénéficier de repas le soir et le dimanche. L'offre précédente ne répondait qu'aux besoins du midi et du samedi. L'occasion pour Seniors les + isolés de bénéficier d'une alimentation variée, équilibrée et de qualité tout au long de la semaine, sans rupture alimentaire.

Le POLE SENIOR, c'est aussi un accompagnement individualisé faciliter l'accès aux droits et l'accomplissement des démarches administratives carte de transport, ouverture du droit à la perte d'autonomie, ... afin d'assurer le maintien à domicile à travers tous les dispositifs existants.

Le Pôle senior assure propose aussi à nos seniors une vaste gamme de moments de rencontre conviviaux en toute convivialité afin de se rencontrer, rire, partager, s'émouvoir. C'est le cas au travers des festivités de janvier, des repas de l'amitié, des ateliers, des conférences, des ateliers, de la semaine bleue (bal, spectacle, ...) ainsi que des sorties cinéma, théâtre, etc... Autant de temps importants pour créer du lien, garder la forme et la bonne humeur et ne pas s'isoler !

Enfin, la ville dispose sur son territoire d'une résidence Autonomie, Albert Perrissin. Forte d'une équipe de 5 agents et 2 gardiens (nuit et week-end), cette résidence de 70 logements est une structure intermédiaire, un relais entre le domicile et l'EHPAD. Elle permet de préserver l'autonomie, l'indépendance et la liberté de choix de vie, met à disposition des services tels que l'accompagnement dans les démarches administratives, et offre des animations quotidiennes.

1. Prévenir, soutenir la recherche et aider les personnes malades

La ville, à travers le POLE SANTE, le CCAS et un réseau de partenaires, organise diverses actions de prévention et de sensibilisation tout au long de l'année. De fait, par les collectes organisées sur les grands rdvs tels qu'OCTOBRE ROSE, MARS BLEU, elle soutient la recherche médicale. Au travers de nombreuses initiatives telles que la « Marche et course roses » durant laquelle se tient un village-santé rassemblant de nombreux acteurs de la prévention, ce sont près de 10 495,60 euros qui ont été récoltés à la faveur de la Ligue contre le cancer en 2024.

Les actions du POLE SANTE visent aussi à accompagner les malades grâce aux multiples partenariats : C'est notamment le cas au travers de l'engagement pris en faveur des malades d'Alzheimer avec les cafés et les formations des aidants via France ALZHEIMER. « Les conférences santé » ont également vu le jour depuis janvier 2025 et seront régulièrement organisées tout au long de l'année 2025 pour aborder différentes grandes thématiques de santé publique : endométriose, parkinson, santé mentale des jeunes et prévention du suicide, etc...

Cette dynamique portée par la ville s'est retranscrite ensuite par le biais de nombreuses initiatives comme le loto rose du Pôle Senior, les actions menées par l'ACA, l'association des commerçants et des artisans de la commune et les actions de la CPTS.

2. L'Espace France Services, l'accès aux droits pour tous

Consulter son compte Ameli, contacter les impôts ou obtenir une attestation CAF : ces démarches administratives dématérialisées sont compliquées pour une partie de la population.

Afin de répondre à cette demande d'accès aux droits, la ville s'est battue dès 2022 pour implanter un espace France Services, rue des Églantiers, en proximité immédiate de la place du marché du Donjon.

Ce sont désormais + de 6 000 personnes qui se rendent chaque année au sein de cet espace afin de bénéficier de l'accompagnement offert par les conseillers France Services et le conseiller numérique.

Ce service indispensable s'appuie sur la participation de l'ensemble des opérateurs ci-dessous :

- CAF,
- CPAM,

- DGFIP (Impôts)
- Ministère de la justice (demandes d'aides juridictionnelle, d'extrait de casier judiciaire)
- CNAV
- ANTS (permis de conduire, cartes grises et Pré-demandes CNI-Passeports)
- France Travail (création de compte, déclaration de situation mensuelle...)
- La Poste (identité numérique, ...)
- MSA
- ANAH (Prime rénov' et prime adapt – aide limitée à création de compte, envoi des devis... Pas de rôle de conseil.)
- Chèque énergie

La ville continue à défendre la vision d'un accès universel aux services publics.

C – Une ville, moteur des transitions énergétique et écologique

La ville entend répondre aux vastes enjeux en matière de transitions afin de réduire le plus rapidement possible son empreinte carbone, tout en travaillant le volet dédié à l'adaptation de la ville aux dérèglements climatiques.

1. Végétalisons ensemble Sainte Geneviève

C'est le sens des actions de végétalisation d'ores-et-déjà engagées au cours du mandat comme la désimperméabilisation et végétalisation de la place du marché du Donjon, de nos cimetières, de nos rues (Zola, Grande Charmille du parc, Lagrange, ...), de l'opération Adopte un Arbre et de la grande journée citoyenne de plantations. La végétalisation des cours d'école, dont la première a eu lieu en 2023 avec la cour de l'école de l'Etang et la seconde en 2024 avec la cour de l'école Jean Macé en sont encore des exemples concrets.

L'année 2024 s'est également achevée avec la participation de la ville à l'opération « 100 000 arbres » portée par Cœur d'Essonne Agglomération. Ainsi de nombreux sujets sont venus accroître le patrimoine arboré de la commune que ce soit avenue Jacques Duclos ou encore Place Roger Perriaud.

Cette année, ce sont nos parcs qui feront l'objet de toutes nos attentions.

PARC DE LA CHATAIGNERAIE

La renaturation du parc de la Châtaigneraie se poursuivra pour donner suite à l'abattage des arbres morts l'an passé nécessaire pour la sécurité des usagers.

En effet, le parc de la châtaigneraie subit aujourd'hui une dégradation marquée du fait du dépérissement avancé des châtaigniers du parc. Afin de ne pas subir une disparition totale du boisement à moyen terme il devient nécessaire de renaturer le site.

Les études réalisées par la ville et leurs constats

Pour mener ce projet, la commune a lancé trois études en 2021 :

- Une étude phytosanitaire par l'ONF qui a déterminé l'état de chaque arbre et leurs préconisations de gestion.

- Une étude auprès d'un bureau d'études en écologie qui a déterminé une liste d'essences utilisables pour la replantation, en fonction de la nature du sol et du climat, et les méthodes de replantation possible.
- Un AVP par un paysagiste afin de proposer un projet de requalification paysagère du parc, et ainsi déterminer les endroits où replanter les arbres.

Le projet : une restauration du boisement et une requalification du parc

Le projet du parc de la châtaigneraie porté par la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a pour objectif de pérenniser le boisement existant afin de maintenir une petite forêt urbaine en centre-ville pour apporter fraîcheur et détente à la population. Ce projet est également une opportunité pour réaménager le parc afin de le redynamiser et donner envie à la population de s'y rendre. Enfin, dans la mesure où le parc de la châtaigneraie est l'un des réservoirs secondaires de biodiversité de la ville, ce projet est une opportunité pour poser les bases d'une gestion plus favorable à la biodiversité. Ainsi, le projet consiste en :

- La création d'une nouvelle entrée à l'Est avec un parvis arboré et attractif relié à l'îlot central végétalisé de l'entrée de la rue Emile Kahn.
- La modification des cheminements de manière à créer 4 grands îlots boisés.
- La création d'un espace central ouvert comportant un théâtre de verdure composé de banc en demi-cercle pour le repos des promeneurs, une aire de jeux pour enfants et des terrains de pétanque. Le parc est par ailleurs souvent utilisé par les écoles et les centres de loisirs pour des activités ; et ce théâtre facilitera le regroupement des élèves pour les 35 activités de groupe. Il est situé autour d'un bassin enterré de gestion des eaux de pluie du quartier.
- La restauration d'une zone humide plantée accompagnement le théâtre de verdure.
- Le remaniement et la réfection du parking du parc

Ce projet qui fait d'ores-et-déjà l'objet d'importants travaux depuis la fin du mois de décembre 2025 permettra en tout état de cause, et dès cette année, la plantation de près de 2 200 arbres supplémentaires au sein du parc de la Châtaigneraie.

PARC PIERRE

Le parc Pierre a fait l'objet d'études afin de procéder là-encore à l'établissement d'un programme de travaux pluriannuels qui permettra autant de :

- Renforcer sa végétalisation et lutter contre le dépérissement de certains sujets de son patrimoine arboré
- Renforcer les espaces de convivialité et les aires de jeux dédiés aux enfants
- Traiter la problématique de gestion des eaux des zones humides du parc Pierre
- Restaurer et sécuriser la ferme animalière du Parc

Dès cette année 2025, afin d'enclencher ce processus vertueux visant à faire plus encore qu'hier, du parc Pierre, un lieu de villégiature et de convivialité pour les familles, une première étape de restauration de la ferme aura lieu avec la pose d'une double clôture venant protéger les animaux.

Tandis que plusieurs aires de jeux nouvelles seront installées au sein du parc pour les petits et les grands.

2. Poursuivons le déploiement de la géothermie

Avec le déploiement de la géothermie, la commune entend réduire son empreinte carbone de 4000 tonnes de CO2 par an, tout en permettant aux Génovéfains éligibles de bénéficier d'une énergie peu chère et dont les prix sont stables dans le temps.

Après une année 2022 dédiée au raccordement du U de Saint-Hubert et plusieurs résidences sociales à proximité représentant un total de près de 1 600 logements, l'année 2024 aura permis le raccordement de plusieurs bâtiments municipaux dont les travaux de gros œuvres avaient eu lieu en 2022 et 2023 en prévision de cette phase de raccordement. Ainsi, la ville prend une part toujours plus effective au déploiement de ce réseau vertueux, tant pour les finances publiques que pour notre environnement.

2025 sera dédiée à la poursuite et à la consolidation des études qui permettront le déploiement à termes de la géothermie sur la partie sud de la ville, l'ouvrant ainsi à de nouvelles résidences ainsi que de nouveaux bâtiments publics.

3. Accélérons la rénovation thermique du patrimoine communal

Alors que les années 2023 et 2024 ont vu la concrétisation d'engagements forts en matière de rénovation thermique avec l'aboutissement des travaux du Gymnase Romain Rolland, succédant là-encore, à la rénovation énergétique de la salle Malraux et du gymnase Poulidor engagées plus tôt au cours du mandat, c'est un véritable plan d'actions autour des économies d'énergie qui a été lancé.

En effet, sur une seule année, la ville a réalisé un grand plan Leds qui a consisté au changement des luminaires de toutes les écoles de la commune, de nos six gymnases et des terrains de sports extérieurs. Cette volonté politique visant tout à la fois à réduire l'empreinte carbone de la ville qu'à contenir l'envolée de la facture énergétique dans un souci de bonne gestion des deniers publics.

Cette année, poursuivant ce souci de rénover le patrimoine communal, ce sont les écoles qui sont désormais prioritaires avec, entre autres, le lancement des travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école Romain Rolland.

L'acquisition d'un logiciel dédié permet également à la ville de mieux accompagner encore la planification de la rénovation thermique de son patrimoine bâti en maximisant les gains énergétiques avec un minimum d'investissements.

En tout état de cause, grâce à la stratégie de sobriété d'ores-et-déjà mise en œuvre par la ville, c'est à une diminution de près de 30% des consommations que la ville a réussi à souscrire, dans un rythme bien plus soutenu que ne l'imposait le décret tertiaire.

4. Préservons le cadre de vie par la maîtrise de l'urbanisation et la protection de la biodiversité Génovéfaine

La ville a achevé cette année la révision du Plan Local d'Urbanisme qui permet de limiter plus encore l'urbanisation aux grands axes (Péri, Corbeil, Normandie Niémen) afin de préserver le tissu

pavillonnaire dont les grands espaces verts et le patrimoine arboré sont autant d'îlots de fraîcheur et de havres de biodiversité à sauvegarder.

En effet, face à la multiplication des divisions parcellaires ces dernières années, consécutives à la loi ALUR, et dont les conséquences néfastes sont nombreuses comme l'augmentation du stationnement anarchique, l'imperméabilisation des sols, la suppression des arbres ou encore les conflits de voisinage plus nombreux, la ville a donc décidé d'agir résolument.

En instaurant une bande de constructibilité et en renforçant les règles sur les surfaces végétalisées ou le coefficient de pleine terre, la ville limite très fortement les divisions de terrains protégeant ainsi les cœurs d'îlots et l'identité du quartier pavillonnaire Génovéfain.

De plus, elle agit à la faveur d'un mieux vivre ensemble en s'assurant que les constructions futures s'insèrent pleinement dans leur quartier et ne viennent pas en troubler la quiétude et le cadre de vie.

Par ailleurs, les espaces naturels et les zones humides de la commune sont davantage protégés également, dans la continuité du classement de 30 hectares supplémentaires en Espaces Naturels Sensibles réalisés par la ville à l'été 2022. Afin de garantir ces engagements, de nombreux ateliers de concertation ont été conduits par la ville :

- Ateliers participatifs sur les trames verte, bleue et noire / les formes urbaines et les transitions entre elles
- Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et de mesures d'accompagnement (création de nichoirs, ...).
- Recensement participatif avec les Génovéfains et le jury du concours floral, des arbres remarquables de la commune pour inclure leur préservation dans le cadre du nouveau PLU.

Enfin, outre ses aspects environnementaux et son engagement résolu pour une accélération de la transition écologique dans la ville (extension du réseau de géothermie, dispositions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments, ...), le Plan Local de l'Urbanisme est un outil utile pour les projets nécessaires au maintien de l'attractivité de la commune.

Parmi lesquels, la modernisation de la Croix-Blanche (refonte des accès, végétalisation, sécurisation des cheminements, remembrement commercial), la réalisation du projet Pôle Gare (augmentation de l'offre de stationnement, réalisation d'une nouvelle gare routière, création d'une nouvelle halle de marché et de cellules commerciales ainsi que d'un espace de travail partagé) ou encore la reconversion du site de Perray-Vaucluse s'en trouvent clairement facilités.

5. Mieux manger et moins carboné, l'objectif de notre cuisine centrale intercommunale

Outre la mutualisation des coûts avec les communes engagées au sein de la cuisine centrale intercommunale (Cheptainville, La Norville, Villiers-sur-Orge et Avrainville), c'est surtout la poursuite d'une ambition, celle du mieux manger, moins carboné et plus local, qui motive ce projet dont les derniers travaux comme le raccordement des réseaux, se sont achevés l'an passé.

La cuisine centrale va poursuivre l'extension de ses services à de nouvelles communes avec l'intégration de Longpont-sur-Orge au printemps et l'arrivée de Marolles-en-Hurepoix à l'automne. Surtout, elle va changer de modèle juridique en évoluant du statut d'entente intercommunale qui prévaut jusqu'à présent, à celui de syndicat mixte intercommunal.

De fait, dès l'automne 2025, la cuisine, tant d'un point de vue bâtiminaire que du point de vue des agents, ne sera plus rattachée à la commune. Aussi, un certain nombre de coûts encore supportés par la ville ne le seront plus. Cette économie représente un impact positif de 700 à 900 000 euros d'économies de fonctionnement pour Sainte-Geneviève-des-Bois, soit autant de marges de manœuvre supplémentaires qui pourront être dédiées à de nouvelles politiques publiques, sans que cela ne remette rien en cause du service offert aux Génovéfains que ce soit pour la restauration scolaire, le maintien à domicile ou le périscolaire et l'accueil de loisir.

En tout état de cause, la nouvelle cuisine centrale qui a bénéficié d'un taux de financement exceptionnellement élevé grâce aux subventions obtenues du Plan de Relance et du Plan Friches de la Région, a allumé ses fourneaux en septembre 2022 conformément à la promesse initiale. Alors que Sainte-Geneviève-des-Bois fait d'ores-et-déjà office de bon élève avec près de 34,06% de produits bios dans ses menus, et la réalisation par le service public municipal de 415 000 repas et 25 000 goûters par an, les nouveaux locaux permettent d'augmenter les capacités de production de la nouvelle cuisine centrale. Améliorant les conditions de travail, grâce à un espace bien moins contraint, c'est aussi le gage d'une meilleure gestion des stocks, permettant de négocier les prix et faciliter les menus des semaines à venir. Cette cuisine s'inscrit pleinement dans la dynamique intercommunale autour du projet « Sésame » de la terre à l'assiette en intégrant des plats frais et de saison, et en augmentant toujours plus la part de produits locaux. C'est déjà le cas, grâce au partenariat avec la Ferme de l'Envol créée sur l'ancienne base aérienne 217 et qui ne cesse de se renforcer année après année.

Afin de poursuivre cette dynamique, et avant son transfert au futur syndicat intercommunal, la cuisine va faire l'objet de travaux complémentaires avec la création d'une légumerie qui facilitera la préparation des fruits et légumes afin d'augmenter leur part dans la restauration collective.

Par ailleurs il est à noter qu'une ligne végétarienne quotidienne est désormais proposée pour la restauration scolaire afin de répondre aux attentes de nombreux parents mais également aux besoins en matière de décarbonation de l'alimentation collective qui passe nécessairement par une diminution des produits carnés consommés.

D – Une ville d'épanouissement et d'apprentissage pour tous les jeunes Génovéfains

1. L'ouverture de la maison des réussites éducatives et de la parentalité et du Tiers-lieu Jeunesse

Afin de rapprocher les services publics des Génovéfains, la ville s'est engagée à créer une Maison des réussites éducatives et de la Parentalité au cœur du U de Saint Hubert, dont l'ouverture a eu lieu en 2024.

Ce projet permet de regrouper au sein d'un même lieu la Réussite Educative qui facilite l'accompagnement des enfants en difficultés scolaires, la Caisse des Ecoles et un espace parentalité

qui verra bientôt le jour grâce à l'engagement de plusieurs partenaires aux côtés de la ville. Des travaux sont encore prévus cette année à cet effet au budget de la ville.

C'est en étant pleinement conscient des enjeux d'éducation, d'accompagnement et de lutte contre le décrochage que ce projet, au cœur des Aunettes, est lancé.

En effet, la société change et avec elle, le modèle familial sur lequel elle reposait. Les familles arborent un visage de plus en plus différent de celui que l'on a connu auparavant avec davantage de séparations, des gardes alternées et surtout, l'augmentation importante du nombre de familles monoparentales.

Par ailleurs, la fragilisation économique de nombreuses familles liées à l'inflation historique et à l'augmentation importante des charges locatives, et l'éloignement du lieu de travail pour une part relativement importante de nos concitoyens nécessitant des déplacements parfois longs et contraints, ont une incidence aussi sur la disponibilité qu'ils ont, et l'organisation qu'ils doivent mettre en œuvre pour accompagner leurs enfants.

Ces transformations ont un impact certain et nécessitent pour le service public de s'adapter également, afin d'accompagner les familles face à ces changements et lutter activement contre le sentiment de désespoir ou d'impuissance que peuvent rencontrer certaines familles confrontées à ces situations.

C'est le sens de cette Maison des réussites éducatives et de la Parentalité.

De son côté, la Maison des Services au Public effectue sa mue pour devenir un Tiers-lieu dédié aux jeunes, et bâti par les jeunes !

En effet, afin de répondre au besoin toujours plus pressant d'accompagner et de soutenir les jeunes Génovéfains, lutter contre les situations de rupture et de décrochage scolaire, favoriser leur insertion et leur épanouissement, la ville a décidé de créer ce lieu unique et innovant à deux pas du lycée Einstein et en proximité du collège Eluard.

Piloté par la Direction Jeunesse et Sport de la ville, et comptant de nombreux partenaires parmi lesquels la mission locale du Val d'Orge et la MJC, ce tiers-lieu a été conçu avec une cinquantaine de jeunes et une soixantaine de professionnels au cours de nombreuses rencontres pour dessiner les contours du projet de l'équipement.

Afin de favoriser là-encore des projets collaboratifs et les inciter à utiliser tout le potentiel des espaces et des services à leur disposition, ce lieu construit avec les jeunes s'inscrit dans une démarche résolument collective de mutualisation d'expériences et d'expertises pour répondre à leurs besoins, susciter des curiosités, proposer des parcours et un accompagnement à 360°.

Ainsi, les jeunes auront accès à différents espaces dont un espace expression radio/vidéo, un espace création/entrepreneuriat, un espace détente/loisirs et un espace information/accès aux droits. Ce lieu sera également un équipement privilégié pour faciliter, amplifier les synergies entre les différents acteurs jeunesse du territoire.

Pour résumer c'est un lieu qui doit répondre à des besoins individuels, créer de nouvelles dynamiques collectives et répondre à un intérêt général. C'est un équipement POUR, AVEC et PAR les jeunes et les acteurs jeunesse du territoire.

2. Adapter, agrandir et moderniser nos écoles pour le confort des élèves et des professeurs de Sainte Geneviève

La ville fait le constat des évolutions démographiques qui ont un impact également sur le dimensionnement de ses écoles. C'est le sens des études qui ont été réalisées sur les 5 écoles suivantes en 2023 :

- Jean Jaurès
- Romain Roland
- Paul Vaillant Couturier
- Albert Aubel
- Fernand Léger

Ces études incluait des programmes de rénovation et de modernisation des équipements scolaires ainsi que leur extension, et ce afin de contribuer à l'amélioration de l'apprentissage.

Un programme de 4 millions d'euros avait été inscrit dès 2024 au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement, celui-ci fixant comme priorité le début des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école Romain Rolland.

Ceux-ci viennent de débiter et incluent de nombreux chantiers qui viendront nettement améliorer le confort des élèves et des équipes pédagogiques.

Parmi lesquels, on peut noter : l'agrandissement du préau, la création d'un nouveau réfectoire dimensionné aux besoins des élèves, l'adaptation de l'école avec la réalisation d'un ascenseur, de deux salles de classes supplémentaires, la réfection des sanitaires, la création d'espaces de stockage, d'un nouvel accueil périscolaire et la plantation d'arbres dans la cour.

Outre ces grands projets nécessaires pour l'amélioration des conditions d'études des jeunes Génovéfains, la ville entend poursuivre également le plan d'équipement numérique dans nos écoles avec un plan pluriannuel de déploiement de VPI (vidéoprojecteurs interactifs) dans l'ensemble des classes élémentaires.

3. Permettre un meilleur accueil des Jeunes Génovéfains en améliorant les équipements dédiés à la petite enfance

L'année 2025 permettra de réaliser les études nécessaires à la rénovation de la crèche collective située rue des écoles. Cette réfection importante permettra d'augmenter l'offre en matière d'accueil des jeunes enfants tout en facilitant le travail du personnel sur place grâce) une amélioration du confort des équipements.

4. Une dotation pour l'innovation pédagogique dans les écoles

Comme annoncé l'an passé, la ville crée une dotation dédiée à l'innovation pédagogique dans les écoles. Abondée de 120 000 euros, elle permet de financer des projets à forte valeur ajoutée pour les enfants par l'acquisition de matériel scolaire, de jeux et de mobiliers urbains, permettant d'éveiller les enfants à la citoyenneté, de favoriser le partage entre enfants dans la cour, d'apprendre les gestes d'écoresponsabilité ou de prévenir les situations de harcèlement et de détresse.

Sur la base de projets proposés par les conseils d'écoles et les équipes pédagogiques des différentes écoles, cette enveloppe financière est une opportunité pour accompagner toujours plus les jeunes Génovéfains.

5. Un label pour soutenir l'apprentissage et l'alternance

Tous les chemins de la réussite et de l'épanouissement sont différents. Plutôt que de les opposer, la ville a souhaité les illustrer et les valoriser.

Alors qu'il est plus que nécessaire de redonner de l'éclat aux métiers manuels, aux métiers de bouche et de l'artisanat, aux métiers du soins, aux services publics, la ville a souhaité s'engager pleinement.

Au cours d'une cérémonie intitulée « Ma ville, mon commerce, engagé pour l'alternance et l'apprentissage » des mises à l'honneur ont eu lieu permettant de leur remettre un label valorisant leur engagement pour nos jeunes, pour la transmission de leurs savoirs et de leurs savoir-faire indispensables pour leur insertion professionnelle de demain.

E – Une ville sportive

La ville poursuit son soutien aux clubs sportifs qui permettent autant la pratique loisirs, qu'ils excellent en termes de haut niveau. A ce titre, rappelons-nous de l'excellent parcours de l'équipe seniors en National 3 l'an passé.

Et évidemment, le club de SGS Judo, qui s'est élevé à la seconde place de la Judo Pro League cette année et dont l'une des athlètes a remporté la médaille d'or au tournoi du Grand Slam de Paris. Son investissement sans faille, que ce soit lors de l'accueil de la délégation olympique et paralympique brésilienne ou pour l'organisation de la Judo Pro League est là-encore à saluer.

Afin de soutenir nos clubs, outre les subventions, la ville investit pour réhabiliter et moderniser ses équipements. Ces dernières années, des projets ont vu le jour en la matière avec :

- La rénovation du gymnase Poulidor
- La rénovation et l'extension du Gymnase Romain Rolland
- La réhabilitation des terrains de tennis extérieurs
- La création d'un club house pour les boulistes au sein du parc Pablo Neruda
- L'agrandissement de la salle de musculation du Dojo Bailo tant attendue par nos Judokas Génovéfains.
- Le changement des luminaires anciens en Leds économes en énergie au sein de l'ensemble des équipements sportifs de la ville, des 6 gymnases ainsi que des terrains de sports extérieurs

F – La culture, un ciment pour la cohésion sociale, un moyen d'émancipation pour notre Jeunesse

La ville est convaincue depuis toujours de l'importance que joue la culture à la fois comme ciment pour maintenir la cohésion sociale, mais également comme un moyen de contribuer à l'émancipation de notre jeunesse, à la formation de son esprit critique et de son sens de la citoyenneté.

C'est tout le sens de l'investissement réalisé par la ville, tant pour maintenir une saison culturelle qualitative et inclusive, destinée à tous les publics, et s'appuyant sur des équipements eux-mêmes de grande qualité comme la salle Gérard Philipe réhabilitée en 2010, qu'en consacrant des moyens importants au sein du conservatoire Rudolf Noureev où l'offre d'enseignement artistique et culturel reste particulièrement étendue.

L'inauguration de la médiathèque communautaire Olivier Léonhardt en 2022 représente là-encore une véritable chance pour la ville. En disposant de l'un des plus grands équipements de Cœur d'Essonne Agglomération comptant plus de 2500m² de bibliothèques, salles de réunions, espaces dédiés à la MJC et à la Réussite Educative, d'une salle de conférence et d'un fab lab innovant, c'est bien plus qu'une médiathèque classique qui est proposée à l'utilisation pour les Génovéfains.

Ce havre de culture permet d'accéder à une offre inédite d'ouvrages en même temps qu'il facilite la réalisation des devoirs pour les plus jeunes et qu'il propose des espaces collaboratifs innovants intergénérationnels.

Au-delà des équipements, la ville s'attache également à garantir un accès universel à la culture quel que soit la condition sociale des familles et le port ou non d'un handicap. Ainsi, le partenariat avec Cultures du Cœur 91 permet d'accéder à une billetterie solidaire tout en proposant des ateliers de médiation culturelle.

La pochette culturelle, lancée par la ville, facilite aussi la venue des publics en pratiquant des tarifs préférentiels pour celles et ceux qui traversent une situation difficile.

C'est aussi cela Sainte Geneviève, une culture solidaire et ouverte sur chacun.

G – Garantir la tranquillité publique et la sécurité des Génovéfains

1. Le déploiement du dispositif de Participation Citoyenne est en cours

La participation citoyenne est un dispositif partenarial qui rassemble les citoyens, la ville et l'Etat au travers de la Police Nationale, pour mieux prévenir les délits et les cambriolages.

A l'issue de l'organisation de plusieurs réunions de quartiers réalisées en 2023 et 2024 pour transmettre les bons gestes et les informations utiles, de nombreux Génovéfains ont candidaté pour devenir référents de la Participation Citoyenne dans leur rue ou leur quartier.

Ce dispositif, nouvellement lancé par la ville, nécessite la signature d'une convention avec le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale et le Commissaire de Sainte-Geneviève-des-Bois. Celle-ci aura lieu prochainement et permettra le lancement officiel de ce tout nouveau dispositif au service de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Leur rôle est de faire le lien avec la Police Municipale et la Police Nationale afin de les informer de comportements suspects ou de faits délictuels dans leur quartier. Ils participent aussi à informer les Génovéfains sur les bons gestes à adopter en cas de cambriolages, ou en prévention d'un éventuel cambriolage afin de renforcer la sécurité de leur domicile. L'ensemble des informations qui émanent de leur part provenant des forces de l'ordre et de la commune qui coordonnent, informent et restent à l'écoute des volontaires.

2. Le déploiement des nouvelles caméras s'achève

La commune est désormais dotée de plus de 110 caméras sur voie publique dédiée à la sécurité et la tranquillité publique des Génovéfains. La vidéoprotection est un outil indispensable pour prévenir les délits et les cambriolages, faciliter grandement la résolution d'enquêtes et appuyer les interventions des forces de l'ordre en venant les sécuriser.

Ce nouveau déploiement est un investissement important de la ville au service de la sécurité des Génovéfains et marque l'engagement résolu de la municipalité à mettre les moyens suffisants pour protéger nos concitoyens. Ces 30 caméras supplémentaires dont l'installation s'achève après deux années d'études, de montage des dossiers de subventions et de travaux, s'ajoute à l'accroissement des effectifs de la Police Municipale dont de nouveaux recrutements sont en cours de réalisation pour appuyer son action.

Par ailleurs, des travaux de modernisation et d'agrandissement du CSU (Centre de Supervision Urbain) ont eu lieu en 2023 afin d'améliorer le confort des équipes qui visionnent nos caméras, et rendre l'utilisation du réseau de caméras plus fonctionnel.

3. Des travaux de modernisation du commissariat de Police Nationale

La ville, propriétaire du commissariat de Police Nationale a déjà engagé des travaux au cours du mandat permettant le déport des images de la vidéoprotection issues du CSU, directement au sein des locaux de la Police.

En 2025, de nouveaux travaux vont avoir lieu afin de réhabiliter et moderniser le commissariat. Un important chantier visant à conforter l'étanchéité des terrasses du bâtiment est notamment prévu.

La ville continue d'investir pour permettre aux agents des forces de l'ordre de disposer des meilleures conditions de travail.

H – Une ville tournée vers l'avenir : renforcer son attractivité en Essonne

1. Le projet Pôle Gare

En 2023, la SNCF a réalisé la première phase du projet Pôle Gare qui consistait pour l'essentiel à la mise en accessibilité du bâtiment, des quais et à l'installation de la passerelle reliant le quartier du vieux Parray au bas de l'avenue Gabriel Péri.

Mais le projet Pôle Gare, c'est bien plus que cela. C'est une vision d'ensemble au service de l'attractivité et du rayonnement de la ville qui permettra de renforcer le dynamisme des services et des commerces au pied de la gare, de repenser la gare routière pour sécuriser les cheminements piétons et cycles, d'accroître l'offre de stationnement en proximité et de très largement embellir et végétaliser le parvis et ses abords.

Ce projet porté par la ville et Cœur d'Essonne Agglomération bénéficie d'importants financements d'Île-de-France Mobilités et de la Région pour sa réalisation.

Les premières esquisses permettent de mieux appréhender les transformations majeures que le projet emportera avec lui en redéfinissant complètement l'aspect esthétique de la gare et en corrigeant aussi les difficultés occasionnées par l'installation de la passerelle.

Il conciliera l'histoire de la ville et la modernisation indispensable pour faciliter la vie des usagers et susciter de nouveaux services à destination des Génomains notamment au travers de l'implantation d'un tiers-lieu avec des espaces de coworking, d'une nouvelle halle de marché moderne et adapté aux besoins ainsi que de plusieurs commerces. Permettre que du développement économique trouve sa place au sein de ce nouveau pôle gare contribuera à créer des emplois et à étendre l'offre de services.

La gare de Sainte Geneviève entrera alors pleinement dans le XXIème siècle en devenant une gare d'innovations, plus résiliente, plus arborée et plus fonctionnelle. Elle contribuera alors positivement à la qualité de vie dans la ville et à son rayonnement grâce à un projet extrêmement ambitieux, dont peu de gares de grande couronne francilienne pourraient se prévaloir.

Les études qui se sont poursuivies l'an passé permettent d'ores-et-déjà de se projeter sur une phase de travaux liés au parvis de la gare et à la reconstruction de la halle du marché dès septembre 2025.

PRENDRE SOIN DES GENOVEFAINS : La ville agit pour une offre de santé de proximité étendue

2. Création d'un Pôle Médical à Perray-Vaucluse

Depuis plusieurs années, la ville est engagée aux côtés de l'Agence Régionale de Santé pour permettre la création d'un Centre de Consultations et de Soins Urgents (CCSU) sur le site de Perray-Vaucluse. Cet engagement s'est matérialisé notamment par l'acquisition d'une parcelle par la commune. La Covid-19 et la gestion quotidienne de la crise sanitaire ont eu un impact sur le calendrier de réalisation de ce projet. Mais ce report est aussi synonyme de bonnes nouvelles. En effet, la ville a continué de travailler activement aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, et de plusieurs opérateurs comme l'hôpital Jacques Cartier de Massy.

Et désormais, c'est un projet bien plus vaste qui est entrepris pour une ouverture annoncée d'ici la fin d'année 2026. Au-delà du centre de consultations et de soins urgents, c'est tout un plateau technique d'imagerie avec IRM, radio et scanner qui verra le jour. Ce projet de pôle médical comprenant un bâtiment ultra-moderne de 4 000m² permettra d'attirer de nombreux médecins généralistes et spécialistes (cardiologues, radiologues, dermatologues, ...) à Sainte-Geneviève-des-Bois et de faciliter le lien entre l'hôpital et la médecine de ville. Dans un contexte où les déserts médicaux se multiplient en Île-de-France, c'est une opportunité inédite offerte à notre commune de disposer d'une offre de santé de qualité.

De plus, outre le plateau technique d'imagerie, ce pôle innovant pourra compter sur une offre complète visant à limiter le marathon santé des multiples rendez-vous. Ainsi, un laboratoire d'analyse, une pharmacie et un cabinet infirmier viendront se joindre au projet.

Le permis de construire délivré cette année après un passage en instruction tout au long de l'année 2024, permet le lancement des travaux dès le printemps.

3. Création d'un campus dédié à la santé mentale à Perray-Vaucluse

Cette année marquera également le lancement du projet de campus santé mentale par l'hôpital Barthélémy Durant. Un projet qui trouvera pleinement sa place au sein du site de Perray-Vaucluse permettant un accompagnement à 360° des personnes souffrant de troubles psychiatriques. Ces

troubles dont souffrent près d'un français sur trois nécessitent une détection et une prise en charge précoce. Ce projet pour lequel les architectes seront choisis cette année, est une vraie opportunité pour notre ville.

Ainsi, d'ici 5 années, ce sont plus de 16 000m² de bâtiments flambants neufs qui sortiront de terre pour former in fine un ensemble de près de 30 000m². Des pédopsychiatres, des spécialistes de l'autisme, de la bipolarité, du burn-out ou de la dépression seront réunis sur un même lieu pour accompagner les patients.

Ce site facilitera le parcours de soins en même temps qu'il entend développer la recherche. Au total, ce sont près de 1 000 professionnels de santé qui sont attendus afin de partager leurs savoirs et délivrer leurs soins.

4. Inauguration du pôle départemental de Diabétologie

D'ici quelques semaines, le pôle départemental de Diabétologie sera officiellement inauguré, au 4 avenue Jacques Duclos, en plein centre-ville de Sainte-Geneviève-des-Bois. Dédié à l'accompagnement des enfants jusqu'aux jeunes adultes, afin de faciliter la détection et la prise en charge des malades du diabète, il représente là-encore une belle opportunité d'accroître l'offre de soins en proximité pour les Génovéfains.

Alors que le diabète est une maladie invalidante aux nombreuses conséquences quotidiennes, ce pôle porté conjointement par Cœur d'Essonne Agglomération et le Centre Hospitalier Sud-Francilien est une réponse innovante et sur-mesure pour soutenir les malades, accompagner les familles et sensibiliser les publics.

Comptant des diabétologues, des psychiatres, des pédiatres, des infirmiers ainsi que des diététiciens, cet espace médical qui se veut convivial, permettra d'apporter un suivi et un accompagnement tout au long de l'enfance et de la jeunesse afin d'éviter une rupture de soins.

Ainsi, l'accompagnement s'effectuera sur tous ces gestes du quotidien qui permettent de mieux gérer et vivre son diabète : apprendre à mesurer sa glycémie, compter les glucides dans l'alimentation, calculer la dose d'insuline à injecter selon les repas ou encore apprendre à gérer le diabète au cours d'un effort physique.

Cet hôpital de jour est alors une vraie chance pour mieux accompagner les jeunes Génovéfains qui souffrent de cette maladie.

5. Un cabinet d'orthophonistes au cœur du U de Saint-Hubert

Alors que l'enjeu de la prise en charge des troubles Dys, ceux qui ont trait au langage, à la compréhension des mots, des syllabes et parfois des mathématiques est absolument indispensable au regard de leur impact en matière d'isolement mais aussi de rupture au sein des parcours scolaires, l'enjeu de disposer sur la ville d'une offre d'accompagnement de proximité est absolument essentiel.

Là-encore la ville joue pleinement son rôle au travers de la réhabilitation de locaux au sein du U de Saint-Hubert qui accueillent désormais un cabinet d'orthophonistes auxquels se sont joints des infirmières libérales qui avaient également besoin de locaux disponibles.

Ce cabinet représente une vraie chance pour aider les plus jeunes et trouver des solutions d'accompagnement pour leur éviter l'échec scolaire que connaissent tant d'élèves souffrant de troubles Dys. Son positionnement, en proximité de la Maison des Réussites Educatives et de la parentalité, proche de nombreux établissements scolaires, et au cœur du quartier populaire de Sainte-Geneviève-des-Bois en fait un atout certain pour les Génovéfains.

6. La mutuelle communale, une couverture santé universelle

Fort du constat que l'accès aux soins est devenu de plus en plus difficile pour de nombreuses familles Génovéfaines, et que la mutuelle représente bien souvent l'un des premiers renoncements lorsqu'un foyer sombre dans la précarité, la ville a décidé de lancer une mutuelle communale effective dès le début de l'année 2025.

Grâce à des tarifs préférentiels, bloqués pour deux années, cette mutuelle communale permet d'offrir une couverture santé universelle. De plus, le fait de bénéficier du même tarif quel que soit l'âge est un vrai atout pour nos aînés qui ont parfois à supporter des hausses absolument vertigineuses des offres de mutuelle avec la montée en âge.

Cette mutuelle, près de 30% moins chère a été négociée avec MMH autour de trois formules (Sérénité, Confort et Optima) adaptées aux besoins des Génovéfains.

Cet engagement fort remporte déjà un franc succès au regard des réunions publiques qui ont fait salle comble, rassemblant au sein de l'hôtel de ville plusieurs centaines d'habitants intéressés, et dont beaucoup ont souscrit un contrat de mutuelle à l'issue.

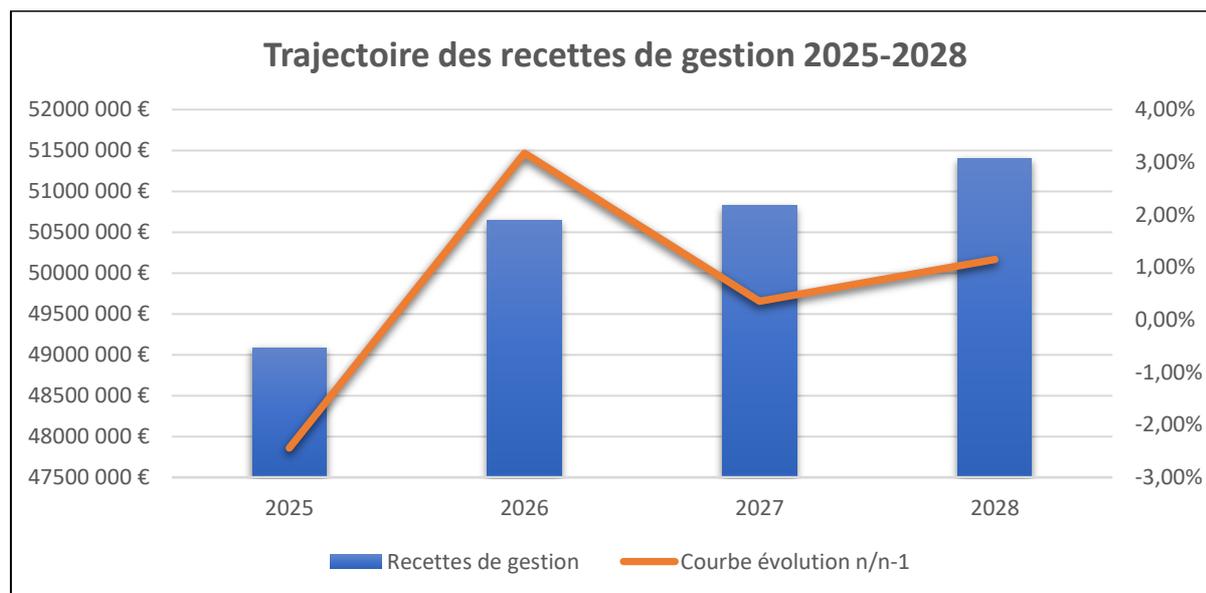
III. LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2025-2028 DE LA COMMUNE

A - LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT

1- La trajectoire budgétaire 2025-2028 : Des recettes en baisse dès 2025 puis une trajectoire prudente en raison d'un contexte incertain et la volonté de maintenir les taux

L'analyse rétrospective de l'évolution des recettes a montré, d'une part, que nous avons bénéficié de recettes exceptionnelles (notamment le filet de sécurité, par nature non pérenne) et, d'autre part, que l'impact de l'augmentation de la fiscalité avait été minoré par la baisse des DMTO. Il convient, en outre, de ne pas ignorer que les perspectives du projet de loi de finances avorté peuvent laisser craindre que Sainte-Geneviève subisse, à plus ou moins court terme, une possible nouvelle contribution au redressement des comptes publics.

C'est pourquoi, le budget 2025 tiendra compte d'une baisse de 2,44 % des recettes de gestion puis une évolution prudente d'environ 1% par an que nous allons détailler par principaux chapitres.



1. Chapitre 73-731 : Impôts et taxes/Fiscalité locale

Ce chapitre regroupe désormais la fiscalité locale mais aussi les autres impôts et taxes (dont celle sur la consommation finale d'électricité, la taxe sur la publicité extérieure, les contributions de l'agglomération (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) ainsi que les DMTO.

Nous l'avons vu, ces dernières ont beaucoup baissé en 3 ans (près de 1 M€ de baisse). Après une baisse de 35% entre 2023 et 2024, nous prévoyons un ralentissement de cette diminution (-18% en 2025) puis une stagnation au niveau 2025 (proche de celui des années antérieures au COVID) de 1,09 M€ par an.

Les contributions de l'agglomération restent inchangées pour l'ensemble de la période. 4,051 M€ et 638 K€ respectivement pour l'attribution de compensation (AC) et la dotation

de solidarité communautaire (DSC) ainsi que le versement du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) à hauteur de 935 K€.

S'agissant de la fiscalité locale :

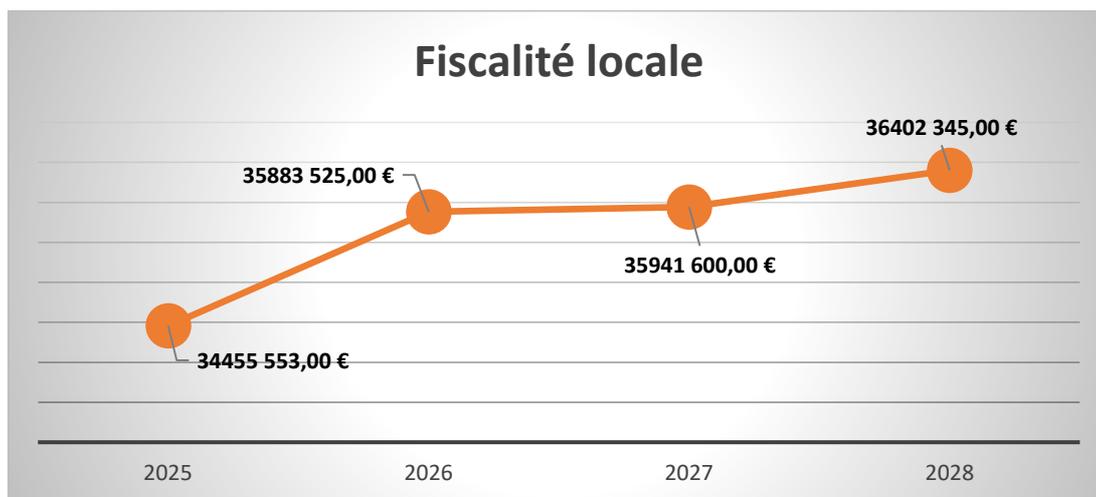
Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2025.

Le taux de taxe foncière sur le patrimoine bâti de 35,5 % restera inchangé en 2025 (le taux sera également inchangé à 55,95 % sur le patrimoine non bâti et à 19,58 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Il est rappelé également que les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans.

Nous avons enfin reconduit l'exonération partielle (50%) de taxe foncière pour les propriétaires de logements achevés depuis plus de 10 ans et s'engageant à réaliser des travaux de rénovation énergétique sur leur habitat

Les taux communaux étant inchangés, la variation de la recette reposera uniquement sur la revalorisation des bases prévues chaque année par la loi de finances. Faute de perspectives très claires, la prospective tient donc compte d'une évolution de ces bases de 1,7% par an (soit une augmentation d'un peu plus de 5% à la fin de la période en 2028).

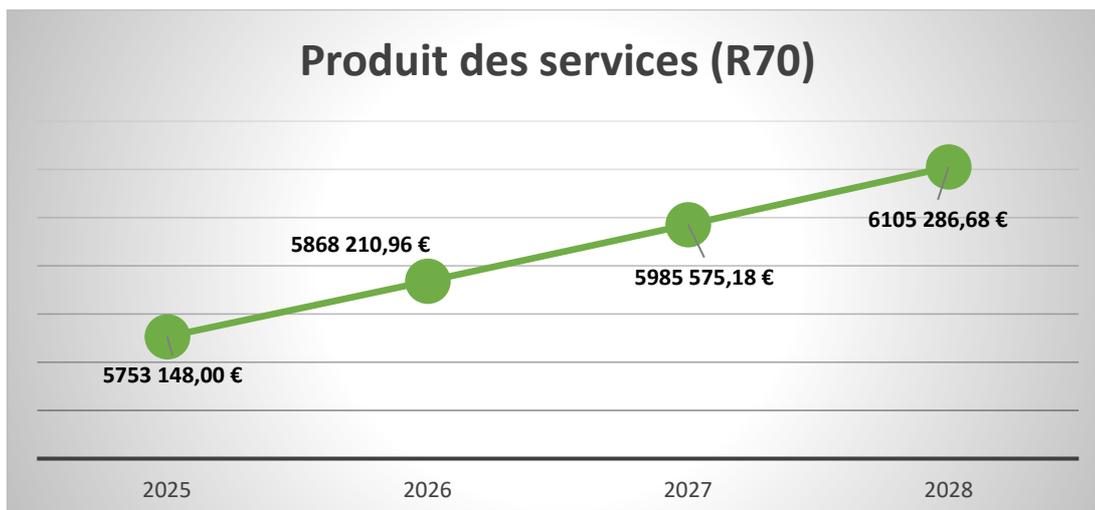


2. Chapitre 70 : Produits des services

Nous l'avons vu, les produits des services ont beaucoup progressé ces dernières années, sans augmentation de la tarification, en raison de l'augmentation des effectifs et de la création d'une cuisine centrale intercommunale.

Afin de tenir compte de cette tendance en restant prudents, nous envisageons une augmentation de 2% entre 2026 et 2028 pour ce chapitre.

Afin de ne pas impacter les services à vocation sociale, tels que la restauration scolaire ou les accueils périscolaires, et tenir compte de la baisse du pouvoir d'achat des usagers, les tarifs seront de nouveau maintenus en 2025. En revanche, des revalorisations des redevances d'occupation du domaine public, concernant principalement les entreprises, ont d'ores et déjà été proposées et permettent de faire évoluer ce chapitre à la hausse.

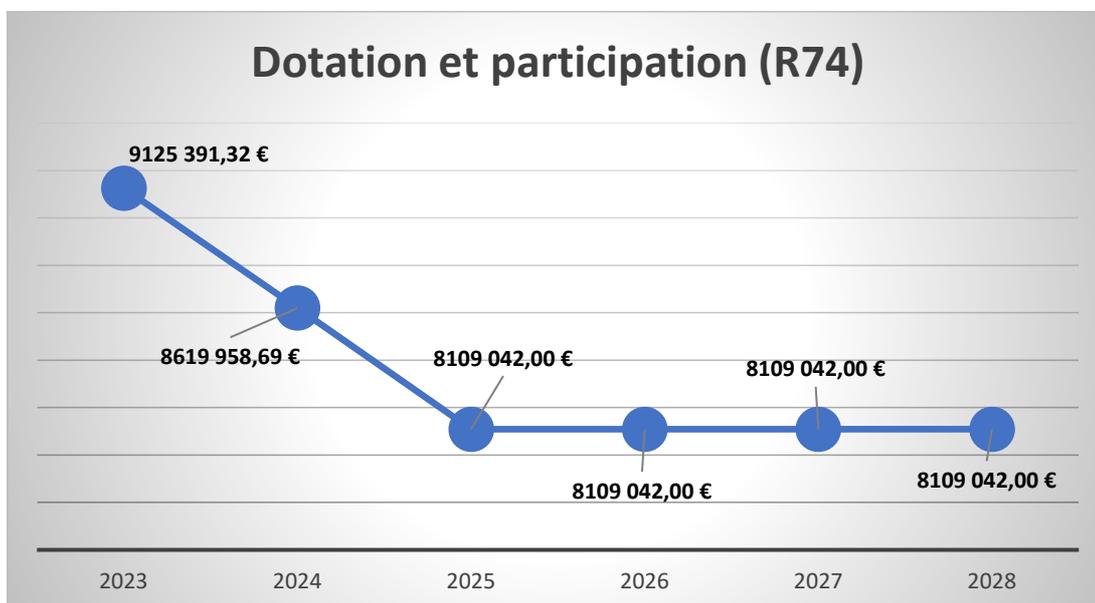


3. Chapitre 74 – Dotations et subventions

Ce chapitre comprend les dotations de l'Etat, les subventions du département et de la région ainsi que d'organismes privés tels que la CAF.

En forte augmentation en 2023 en raison du versement du filet de sécurité (+861 265 €), ce chapitre a diminué en 2024 et poursuit sa baisse en 2025.

Nous avons, en effet, intégré, la diminution des aides en fonctionnement du Département dans le soutien de nos politiques sociales de proximité particulièrement en matière de Petite Enfance, d'inclusion et de parentalité. La Caisse d'Allocations Familiales, qui reste, à ce jour, un partenaire financier majeur ne suffit pas à compenser ces diminutions.



S'agissant des dotations de l'Etat, nous dénonçons chaque année, depuis plus de 10 ans, les conséquences de la diminution drastique de la DGF sur les équilibres financiers de collectivités qui, contrairement à l'Etat et c'est heureux, ne peuvent voter leur budget en déséquilibre. Après 2 M€ de DGF supprimés depuis 2014, c'est aujourd'hui la menace d'un prélèvement sur nos dépenses qui pèse sur le budget de la collectivité. Momentanément suspendu par la loi de Finances votée en urgence le 14 février dernier, ce prélèvement pourrait encore intervenir au

travers de nouveaux textes réglementaires. Il nous appartient donc de rester prudent dans notre prospective pour anticiper ce possible prélèvement à court terme.

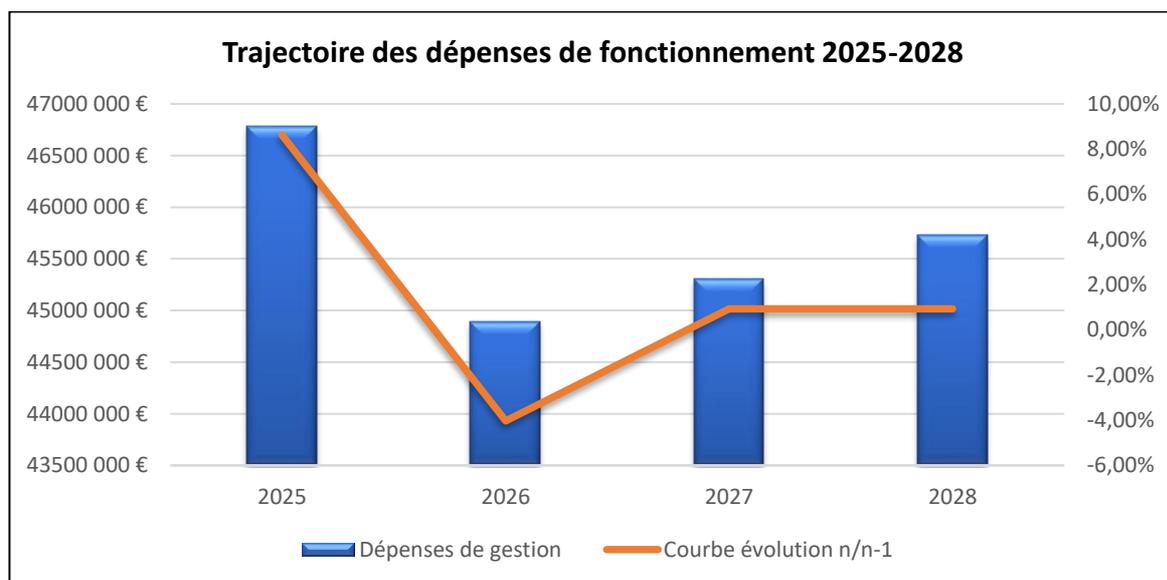
2- La nécessité de maîtriser nos dépenses de fonctionnement afin de préserver l'épargne et nos capacités d'autofinancement

L'analyse rétrospective a montré que nos dépenses s'étaient brutalement envolées à partir de fin 2022 sous le double effet des mesures de dégel du point d'indice et de l'inflation liée à la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine.

Sans nouveau levier pour augmenter les recettes, il est donc indispensable, pour maintenir les épargnes que nous sommes parvenus à rétablir ces dernières années, de poursuivre les efforts pour contenir, et même diminuer, la progression des dépenses de gestion.

Entre 2021 et 2024, nous avons vu que les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 14 % sous l'effet de mesures externes. Cette trajectoire n'est pas soutenable, nos recettes ne suivant pas la même courbe de progression.

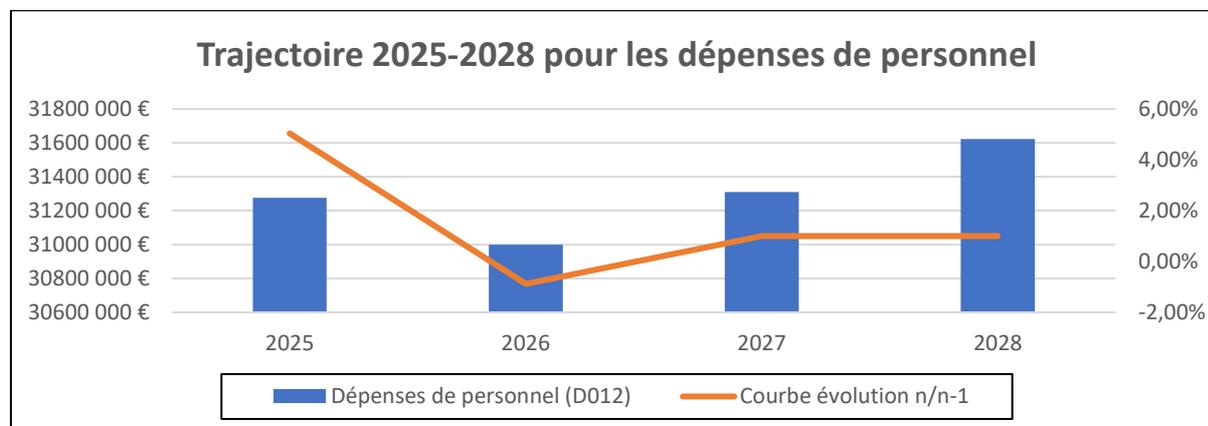
Pour autant, compte-tenu de la rigidité des dépenses, et de façon à ne pas dégrader le niveau de service rendu aux habitants, la trajectoire que nous proposons d'adopter est d'engager un ralentissement de cette progression en 2025, de diminuer ces dépenses en 2026 puis de les stabiliser les années suivantes :



La maîtrise des dépenses de personnel : un enjeu majeur pour la trajectoire financière de la ville

Pour 2025, si la loi de finances initiale a, de nouveau, gelé le point d'indice, le projet de loi de finances pour la sécurité sociale a, de son côté, prévu une hausse de 12 points de la cotisation employeur pour la CNRACL sur 4 ans, soit 3 points par an. Pour Sainte-Geneviève, cette mesure se traduit par une augmentation de 345 K€ par an à laquelle, rappelons-le, il faut ajouter l'impact du GVT de 1,450 M€.

Le budget 2025 tient compte de cette évolution à la hausse en intégrant toutefois une trajectoire de réduction de ce chapitre dès 2026.



La maîtrise des dépenses de personnel n'est pas un enjeu nouveau pour la commune : depuis l'amorce des baisses de dotations de l'Etat il y a plus de 10 ans, la municipalité n'a eu de cesse que de veiller à contraindre l'évolution de ce poste de dépenses en veillant à préserver tant le niveau que la qualité du service rendu.

Or, malgré ces efforts, presque chaque année, des mesures externes viennent remettre en question toutes les prospectives et trajectoires définies.

Aussi :

- En 2025, une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale sera donc de nouveau exigée avec une attention particulière sur le recours aux heures supplémentaires.
- Nous allons, dans le même temps, engager des mesures visant à annuler, dès 2026, l'impact du GVT et donc à stabiliser la masse salariale à hauteur de 31 M€ avec une évolution de 1% les années suivantes.
 - Cela nécessite de réorganiser et de réformer les services tout en préservant le service public de proximité.
Nous avons déjà commencé. La méthode mise en place pour y parvenir, respectueuse des agents et du dialogue social, veille à préserver les conditions de travail et la qualité du service rendu à la population.
Ainsi vont se mettre en place, ce printemps, des ateliers associant agents, toutes strates confondues, cadres, représentants du personnel, qui vont réinterroger nos lignes directrices de gestion : organisation du temps de travail, régime indemnitaire.
 - Dans le même temps, une approche proactive dans la réforme des services permettra de répondre aux besoins changeants du territoire, assurant ainsi un développement durable et inclusif pour tous.

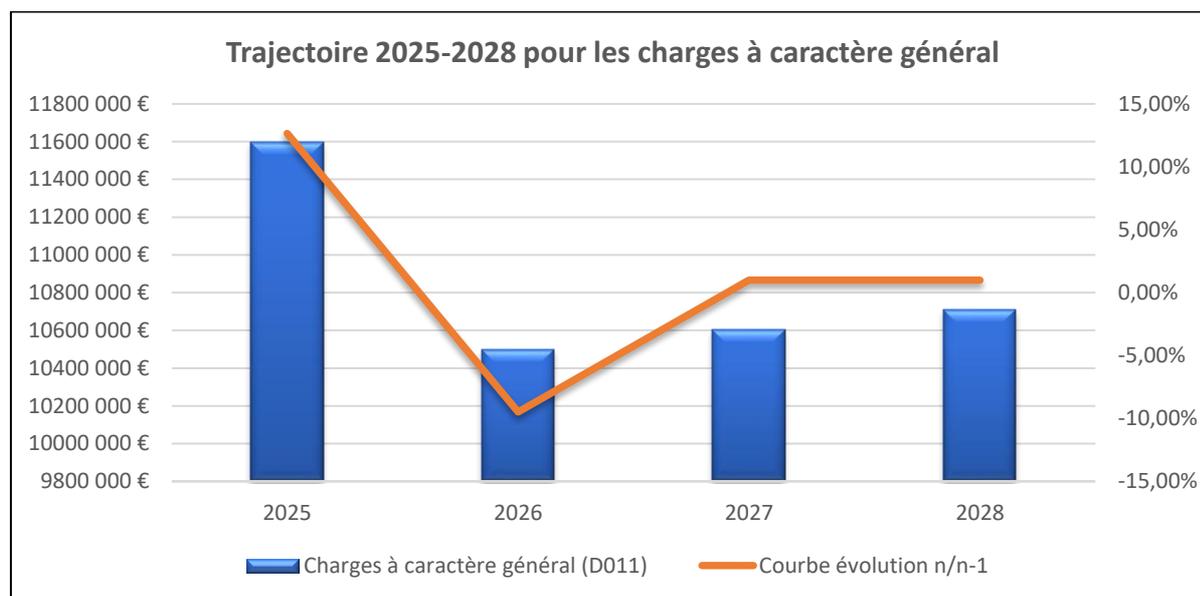
Pour illustrer cette démarche : la création d'une entente intercommunale pour mutualiser notre cuisine centrale avec d'autres communes, a montré que nous pouvions préserver un mode de gestion en régie, défendre un projet écologiquement vertueux et en minimiser les coûts pour les communes membres qui s'en partagent la gestion.

Les charges de gestion : poursuite des efforts de sobriété pour contenir l'évolution des dépenses soumises à une inflation élevée

S'agissant des charges de gestion, elles comprennent les charges à caractère général (D011) et les autres charges de gestion courante (D65).

- Les charges à caractère général (D011)

Après la flambée inflationniste provoquée par la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine qui avait conduit à une augmentation de 22% des charges à caractère général, nous étions parvenus à contenir l'évolution de ces charges, les stabilisant autour de 10,3 M€ par an.



Pour 2025, les charges à caractère général seront de nouveau en augmentation :

- D'une part en raison d'un changement du mode de gestion de l'entretien du marché : pour limiter le recours aux heures supplémentaires (et donc diminuer les charges de personnel) nous proposons de confier le nettoyage du marché à une entreprise, ce qui entraîne une augmentation de ce chapitre (+200 K€).
- D'autre part, nous intégrons :
 - L'augmentation des dépenses d'alimentation (+ 200 K€ qui seront compensées par des recettes supplémentaires) en lien avec l'arrivée de nouvelles communes au sein de l'Entente intercommunale (Longpont-sur-Orge et Marolles-en-Hurepoix).
 - L'augmentation continue du prix des fluides : après un pic à 1,914 M€ en 2023, et grâce à une politique de sobriété, nous sommes parvenus à ramener le coût de l'électricité en 2024 à 720 K€. Celui-ci devrait toutefois revenir à son niveau de 2022 à 928 K en 2025, soit + 208 K€. Nous intégrons également l'augmentation du prix du gaz (qui reste à ce jour un sujet d'inquiétude et d'incertitude) dont nous limitons l'impact grâce au réseau de chauffage urbain qui se déploie.

Ces augmentations, nécessaires, ne vont toutefois concerner que l'année 2025. Car, comme en matière de personnel, nous engagerons, dès 2025 les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans notre trajectoire, à savoir ramener le niveau de nos charges générales à 10,6 M€ en

2026 puis stabiliser le chapitre en intégrant une augmentation d'environ 1% par pour les années suivantes :

- Ainsi, nous poursuivrons la démarche engagée, dès fin 2023, de gestion active de notre patrimoine bâti visant à le rendre moins énergivore et plus vertueux en matière de transition écologique. Avec l'acquisition d'une solution logicielle d'aide à la décision conçue pour nous accompagner dans la conduite d'audits énergétiques complets, de bâtir des scénarios pluriannuels permettant de respecter les obligations du Décret Tertiaire en engageant des actions efficaces visant à réduire concrètement notre consommation de CO2 et nos factures énergétiques, nous sommes désormais en capacité de fixer et suivre une trajectoire tendant à réduire nos dépenses et nos impacts carbone.
- Les autres charges de gestion (D65)

Après avoir augmenté de 6% pour permettre d'intégrer les nouvelles dépenses liées au changement d'imputation des charges en informatique, ce chapitre, qui comprend notamment les subventions aux associations, au CCAS et à la Caisse des Ecoles restera stable sur la période à hauteur de 3,9 M€ par an.

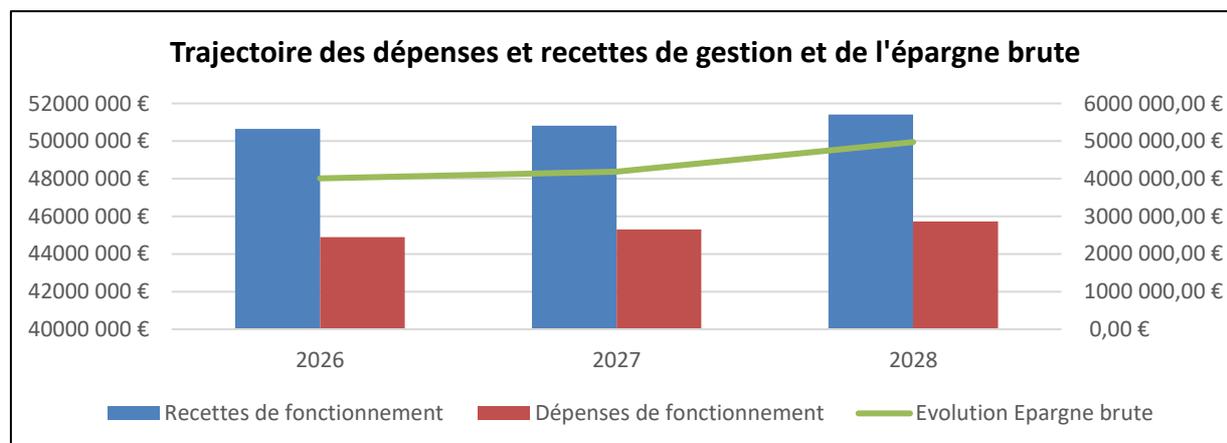
Les charges financières

Pour le budget 2025, les frais financiers de la dette actuelle sont évalués à 2,032 M€ mais diminueront dès 2026 (1,8 M€) pour s'établir à 637 K€ en 2028, conformément à la stratégie de désendettement présentée en fin de rapport.

3- Trajectoire 2025-2028 : Une épargne maîtrisée pour préserver nos capacités d'autofinancement

L'analyse rétrospective 2021-2024 a montré que, malgré les contraintes et les crises, la ville avait su améliorer ses ratios et poursuivre son désendettement.

C'est cette même détermination qu'elle poursuit pour ce budget 2025 qui se veut à la fois réaliste et protecteur du service public, mais aussi engagé en ce qu'il prépare l'avenir avec une trajectoire budgétaire responsable.



B- LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

a. En recettes

- Les opérations d'envergure déjà engagées et à venir s'appuieront sur le soutien des collectivités locales (notamment le Contrat Terre d'Avenir du Département) et bénéficieront des différents volets de financement des dispositifs prévus (bien que minorés) par la loi de finances, à savoir la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et du FONDS VERT. Le montant global de subvention escompté s'établirait à 50% des dépenses HT correspondantes soit 2,5 millions d'euros. Par précaution, ces montants de recettes seront intégrés au BP seulement si la ville en aura été notifiée.
- Le recours à l'emprunt s'effectuera selon une trajectoire annuelle de 2,5 millions d'euros par an en moyenne et à mesure de la réalisation des opérations,
- Le fonds de compensation de la TVA interviendra en support pour près de 420 K€. Au regard du PPI, ce montant évoluera entre 1,1 M€ en 2026 et 615 K€ en 2028.
- Les produits de la fiscalité locale, dont la taxe d'aménagement et diverses contributions et redevance d'investissement : Pour la taxe d'aménagement, nous avons fait le choix d'une inscription prudentielle (300 K€ en moyenne sur la période) face aux effets budgétaires difficilement maîtrisables de la réforme de 2022 conduisant au transfert de la gestion de cette taxe à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et à un décalage de l'exigibilité de la taxe à l'achèvement des travaux et non plus à la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Il est à noter que le niveau de TAM dépend des investissements portés par les particuliers et les entreprises. Un ralentissement de la croissance économique, de la baisse de l'activité ou des freins à l'investissement auraient une incidence difficile à calibrer à cette heure.

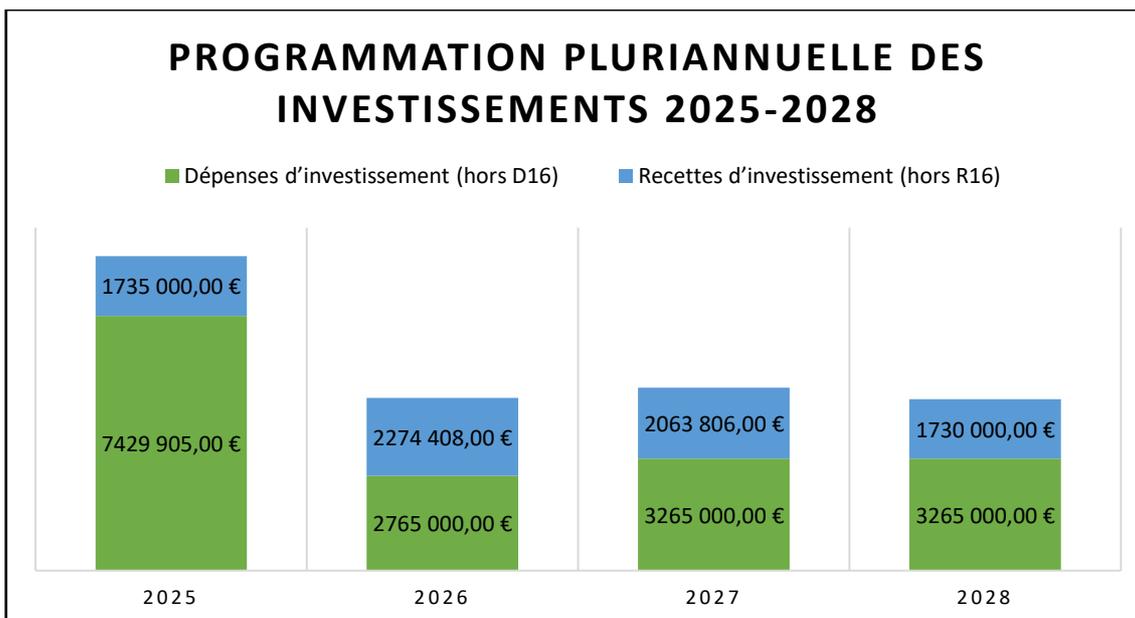
b. En dépenses

S'agissant de l'investissement, nous présentons ici la trame d'une programmation pluriannuelle pour la période 2025-2028, en fonction des priorités du mandat qui ont pour objectifs de préparer la ville de demain :

- Une ville intégrant la transition écologique ;
 - Une ville solidaire qui accompagne tous les génovéfains et notamment les plus fragiles ;
 - Une ville attractive qui offre des services publics de qualité ;
 - Une ville toujours plus accessible et mieux connectée tant en matière de mobilités douces que par sa capacité à s'adapter aux nouvelles solutions numériques au service du lien social et de la démocratie citoyenne.
- **Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2025-2028 : Un volume global d'investissement estimé à 16,7 M€**

Le volume d'investissement total retenu sur la période 2025 – 2028 s'élève à 16,7 M€.

La rénovation et l'extension de l'école Romain Rolland (largement subventionnée) explique le haut niveau d'investissement en 2025. Les dépenses d'investissement pour les années suivantes se stabilisent autour de 3M€ par an.



○ **La programmation des opérations d'envergure sur la période sont les suivantes :**

- La rénovation de plusieurs groupes scolaires en lien avec l'évolution attendue des effectifs et l'amélioration des conditions d'apprentissage pour les élèves, et de travail pour les enseignants et les personnels municipaux. Ce programme d'un montant de 4 millions d'euros permettra de procéder à des travaux d'agrandissement et/ou de rénovation. L'école élémentaire Romain Rolland est la première à bénéficier de ce programme ;
- La rénovation de la crèche du parc ;
- La reconstruction de la halle du marché de la gare dans le cadre du projet Pôle Gare ;
- La végétalisation des espaces publics, ainsi que la création d'îlots de fraîcheur dans plusieurs cours d'écoles ;
- Dans le cadre du plan parcs et jardins : renaturation du parc de la Châtaigneraie et du parc Pierre.

● **En 2025, plus particulièrement, s'engageront pour un montant évalué à 7,4 M€ :**

- Les travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'école Romain Rolland ;
- La poursuite des travaux de renaturation du parc de la Chataigneraie et notamment l'installation de jeux pour enfants ;
- L'installation d'une double clôture pour la protection du parc animalier du Parc Pierre
- L'installation de jeux pour enfants dans le Parc Pierre
- L'étude de faisabilité de la rénovation de la crèche du Parc
- La réalisation d'une légumerie au sein de la Cuisine Centrale afin de permettre de travailler les produits frais des producteurs locaux ;
- La poursuite des travaux de réhabilitation du U de Saint-Hubert pour finaliser les travaux de la maison des réussites éducatives et de la parentalité ;
- Les travaux d'étanchéité du commissariat
- La continuité de la modernisation et de la sécurisation de l'architecture informatique.

C – ETAT DE LA DETTE : LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

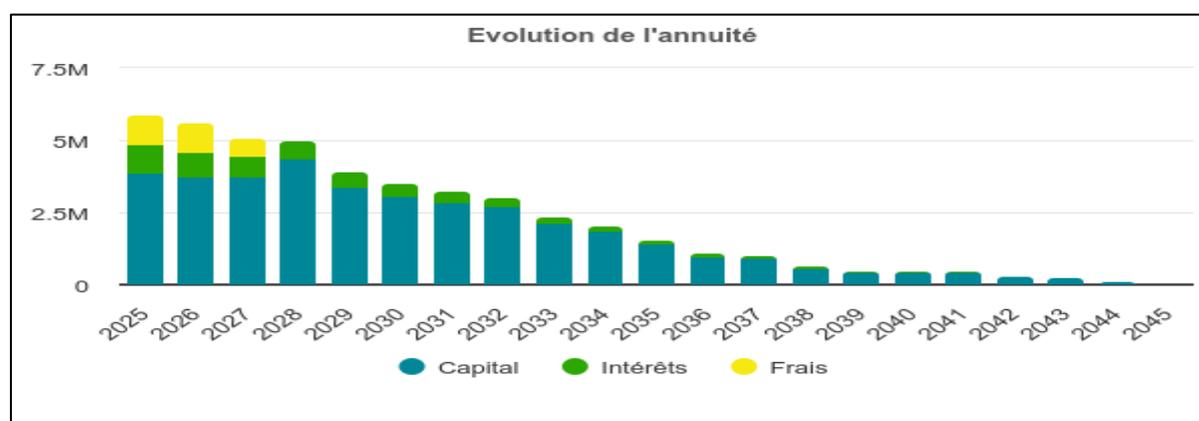
Avec un recours très modéré à l'emprunt estimé à 2,5M€, la ville poursuit son désendettement tout en se garantissant un levier pour orienter la programmation pluriannuelle des investissements sur des projets ayant un impact environnemental et permettant de réaliser des économies sur les budgets de fonctionnement.

- Trajectoire de réduction de l'encours de dette :

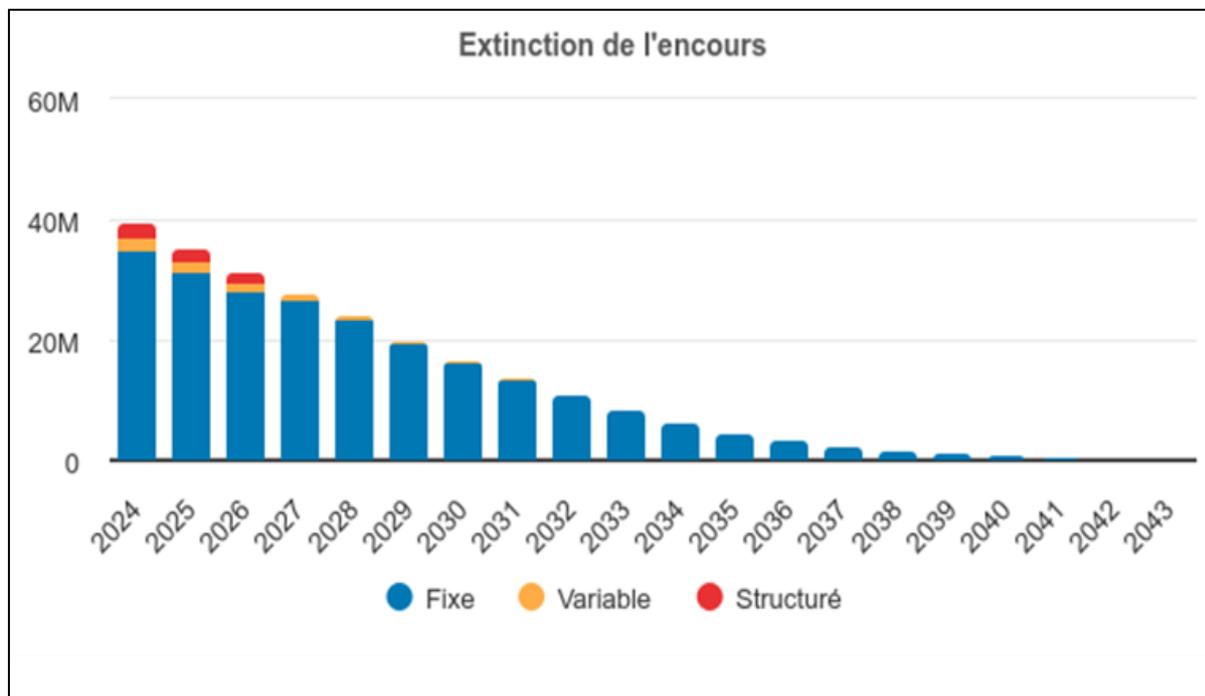
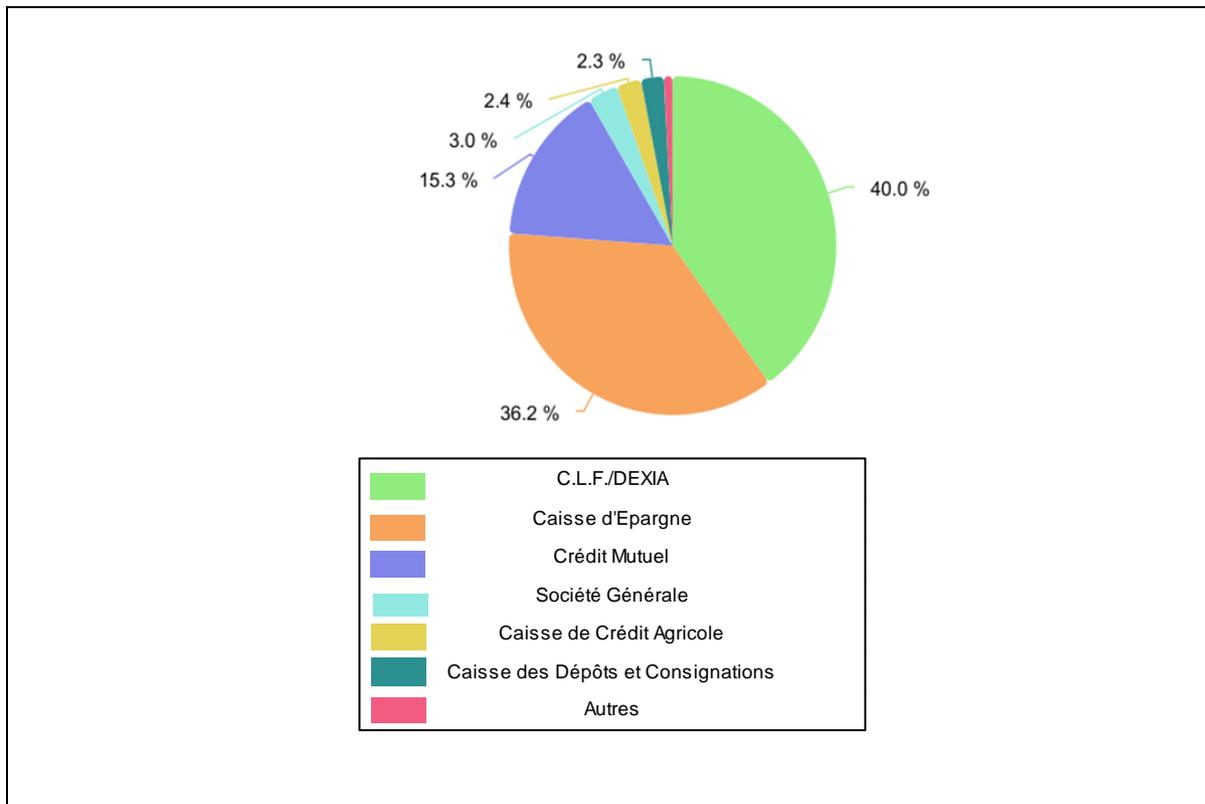
	Réduction de l'encours	Réduction cumulée
2020	2 994 848	2 994 848
2021	1 723 691	4 718 539
2022	1 575 708	6 294 247
2023	1 627 299	7 921 546
2024	1 718 718	9 640 264
2025	1 443 682	11 083 946
2026	1 329 224	12 413 170

En prenant l'année 2020 comme référence, la diminution de l'endettement atteindra un peu plus de 11 M€ à la fin de l'année 2025. L'encours ainsi diminué comprend l'emprunt de renégociation des deux prêts structurés et l'emprunt de préfinancement du fonds de soutien, ce dernier étant entièrement compensé par le Fond de soutien versé jusqu'à extinction de cet emprunt en 2028. Il s'établira à **33,9 M€** fin 2025.

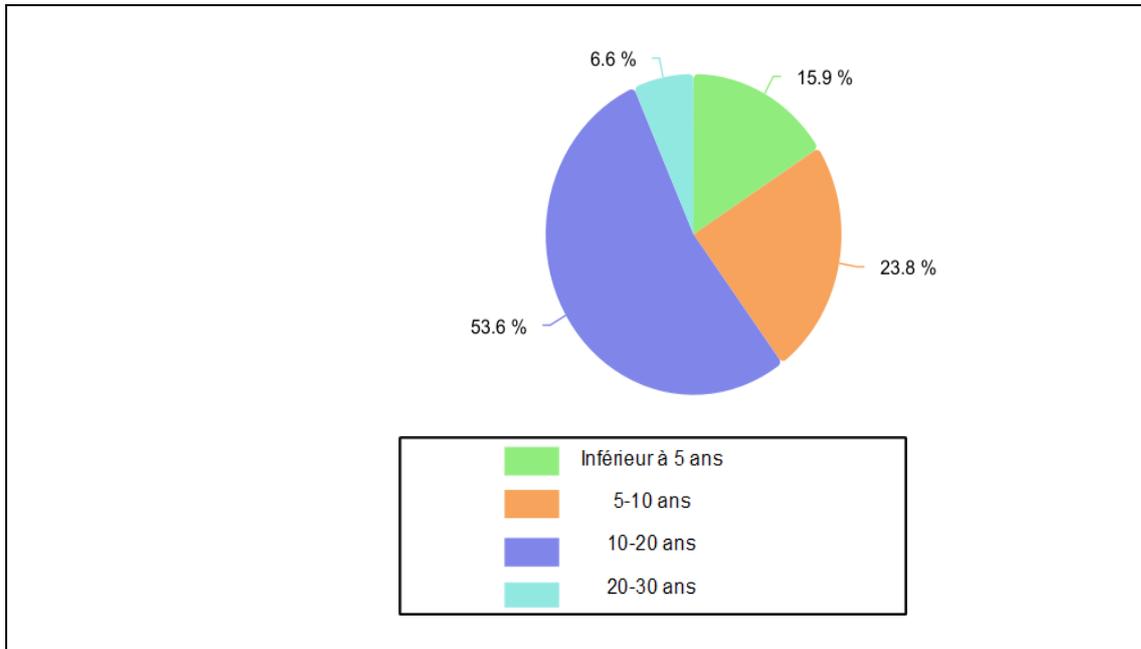
Les graphiques ci-dessous présentent la structure de la dette au 31/12/2024 et montrent une stratégie de gestion de la dette pertinente, saluée par la Chambre Régionale des Comptes, qui privilégie les taux fixes et a veillé ces dernières années à diversifier les établissements bancaires, permettant d'éviter de ne dépendre que d'un seul prêteur.



• Les différents prêteurs :



- Répartition par durée résiduelle :





TROISIEME PARTIE :

NOTRE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

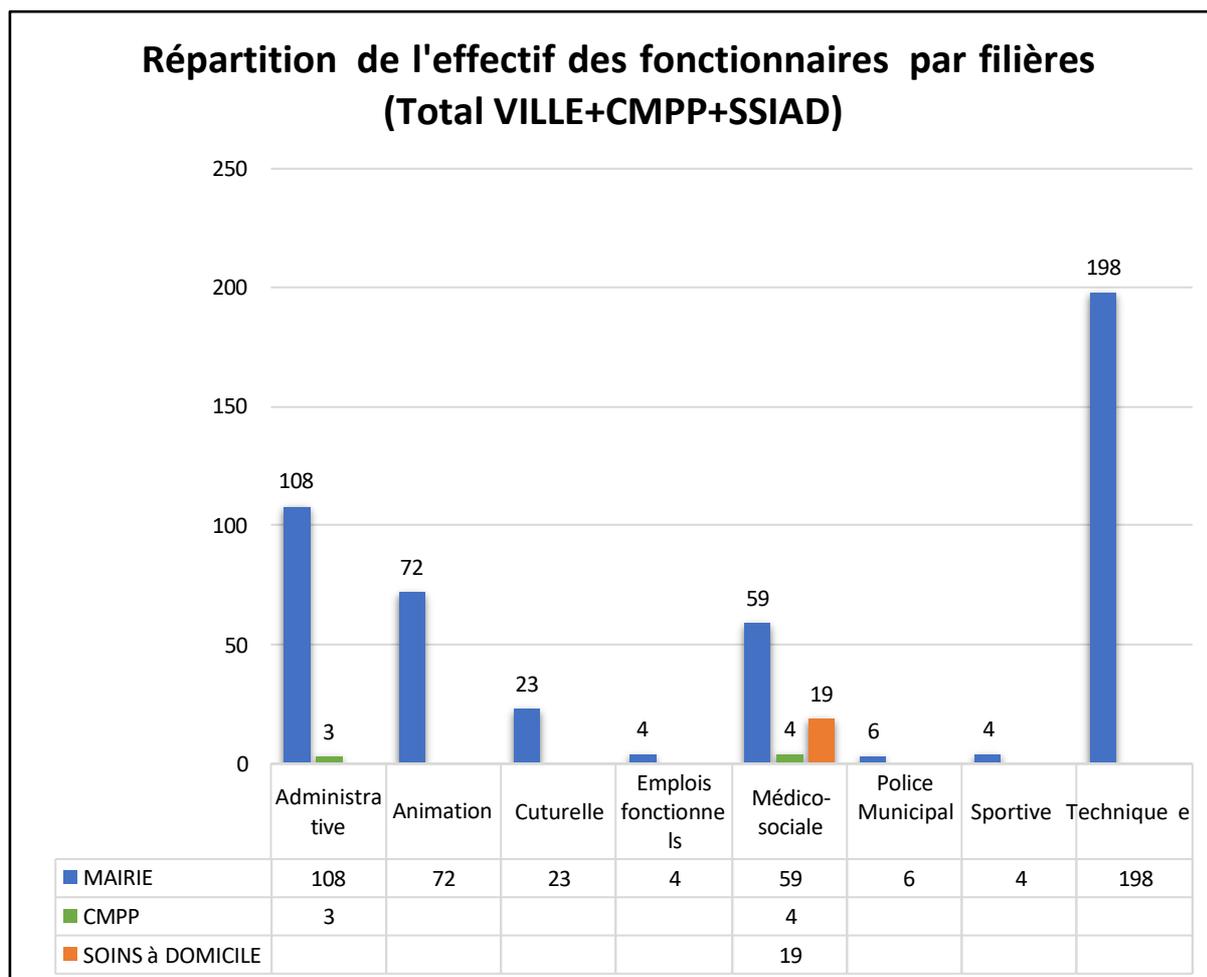
La réalisation du chapitre « charges de personnel » a atteint, en 2024, **29,775 M€** comprenant notamment, (en K€ brut) :

- Traitements indiciaires : 15 714 K€
- Régimes indemnitaires : 3 547 K€
- Indemnité de résidence : 487 K€
- Nouvelle bonification indiciaire (QPV ou fonction) : 189 K€
- Heures supplémentaires rémunérées : 521 K€
- Charges sociales : 8 433 K€

Un véhicule de fonction attribué est au titre d'un avantage en nature (Emploi fonctionnel de directrice générale des services).

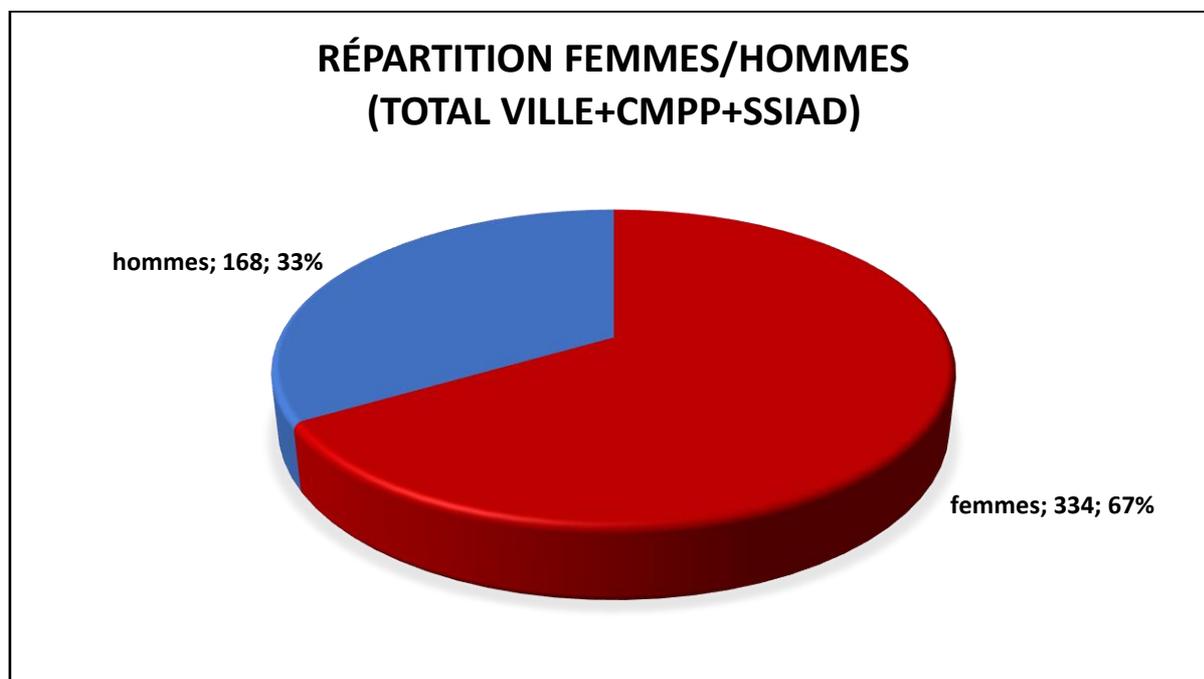
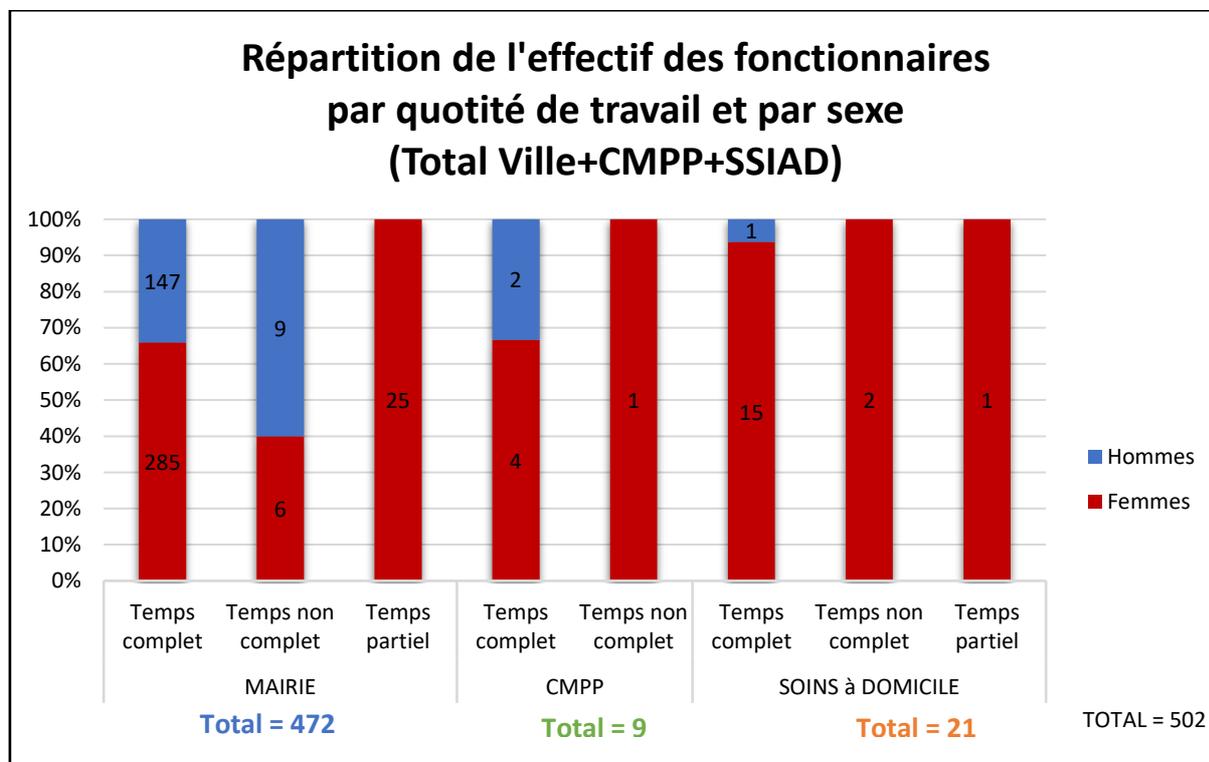
1. La structure RH et l'évolution des effectifs (au 31/12/2024)

Répartition de l'effectif des fonctionnaires par filières

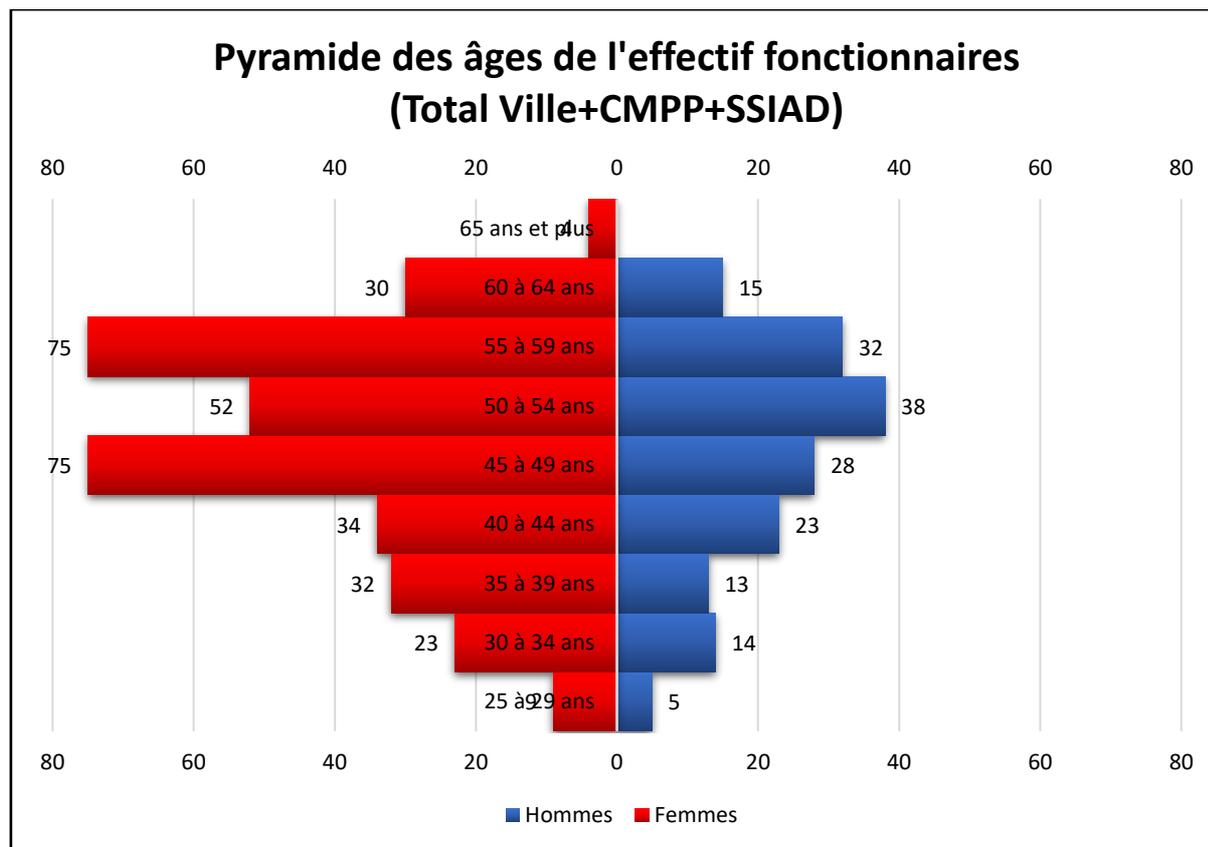


Répartition de l'effectif des fonctionnaires par quotité de travail et par sexe

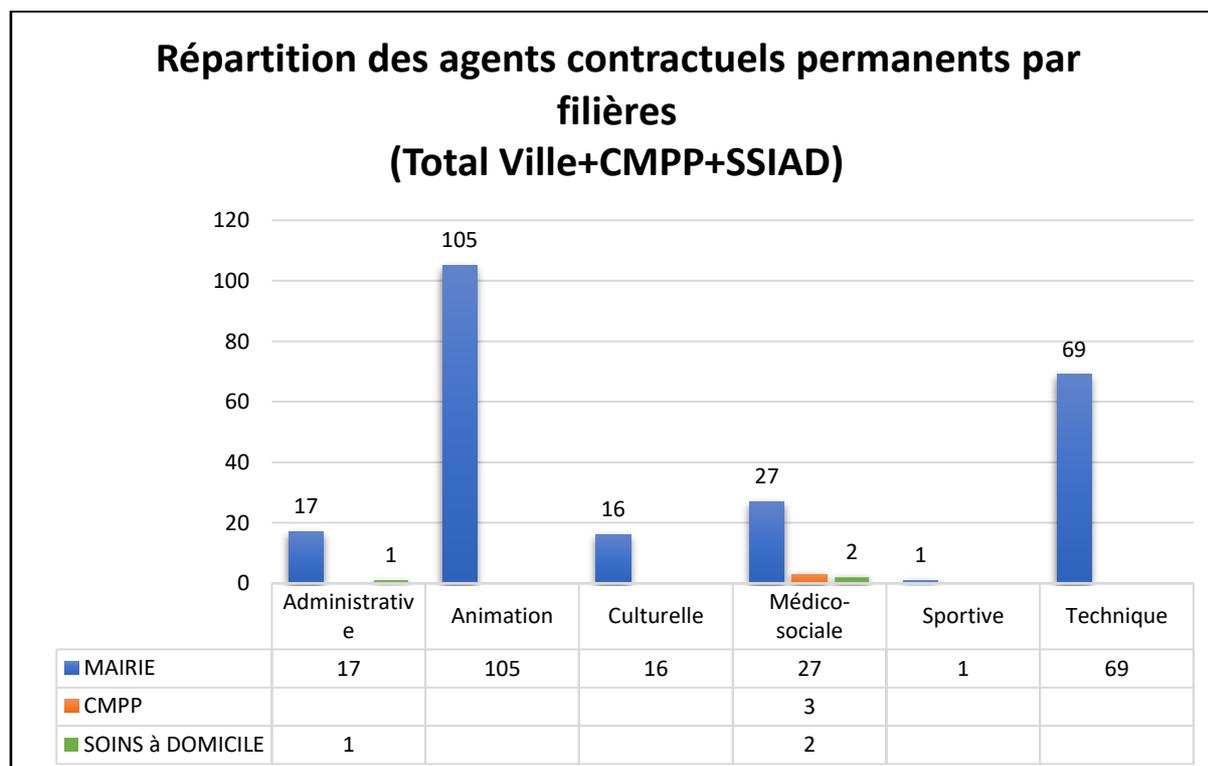
S'agissant de l'égalité professionnelle et de la démarche volontariste adoptée par la municipalité en la matière, voir le rapport relatif à l'égalité femmes-hommes qui est présenté préalablement au débat d'orientations budgétaires.

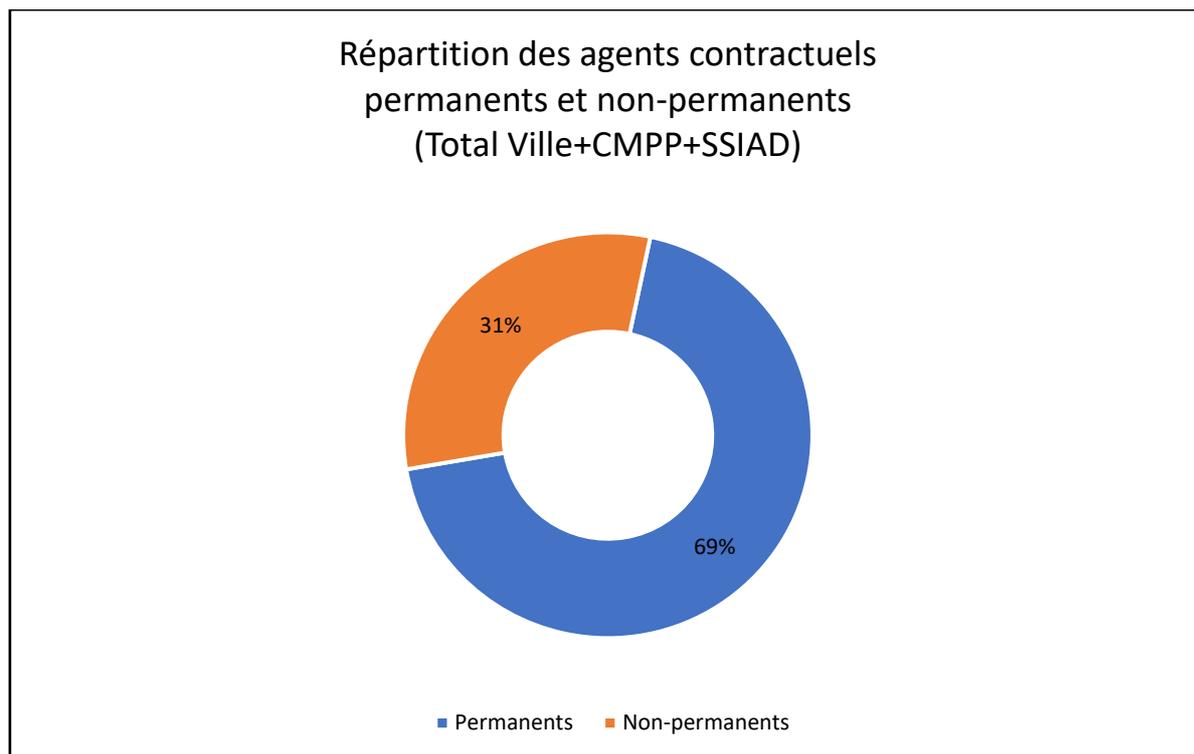


Pyramide des âges des fonctionnaires :



Répartition de l'effectif des contractuels :





En matière RH, les années à venir seront marquées par :

- La poursuite du vieillissement des effectifs et une augmentation du nombre de départs en retraite : 58 % des effectifs permanents de la collectivité ont plus de 50 ans et partiront donc en retraite dans les dix à quinze ans à venir.
- Les difficultés de recrutement sur certains métiers qui vont probablement s'accroître encore :
 - Les métiers qui n'attirent plus : les métiers de la filière médico-sociale (auxiliaire de puériculture, infirmière, travailleur social, de la filière technique (agent technique, agent de voirie, cuisinier, peintre) ou encore de la filière administrative (gestionnaire de ressources humaines ou comptable) ;
 - Les métiers en concurrence directe avec le secteur privé où les rémunérations sont plus élevées : les informaticiens, les ingénieurs et plus généralement les emplois de techniciens ;
 - L'augmentation du coût de la vie, et notamment du logement dans les grandes agglomérations, sans corrélation avec la progression des rémunérations ;
 - La méconnaissance des métiers de la fonction publique territoriale et de leur diversité.

Pour anticiper ces évolutions, les orientations de la politique RH de la ville en matière de pilotage de ses effectifs sur les années à venir seront les suivantes :

- Renforcer l'image de la collectivité comme employeur : un projet de « **marque employeur** » se met en place pour accroître l'attractivité de la ville en tant qu'employeur, tant vis-à-vis des candidates et candidats externes que pour fidéliser les agents en poste. Nous sommes actifs sur LinkedIn qui, outre une visibilité accrue sur les réseaux sociaux, permet de donner à voir nos valeurs, la qualité des conditions de travail et les perspectives offertes à chacun en matière de parcours professionnel.

- Renforcer le recours à l'apprentissage et l'accueil des stagiaires : l'implication de l'ensemble des agents de la ville, notamment pour les métiers en tension, pour attirer, tutorer et fidéliser de jeunes professionnels en leur faisant découvrir l'univers des collectivités territoriales, via l'accueil de stagiaires et d'apprentis, est favorisée. Nous essayons ainsi de développer des partenariats avec les écoles et universités du territoire et de l'Île-de-France ;
- Adopter une action volontariste en matière de « déprécarisation » : depuis plusieurs années maintenant, la ville a adopté des mesures concourant à offrir des contrats plus conséquents et à mieux accompagner les contractuels en renforçant notamment leur accompagnement vers les concours de la fonction publique ;
- Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : afin d'orienter au plus juste les compétences, les recrutements et l'allocation des effectifs, en fonction de l'évolution des besoins de service public, mais aussi accompagner les mobilités internes pour permettre aux agents de préparer d'éventuels reclassements liés à des maladies professionnelles.

2. Le temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2022, et par délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2021, le temps de travail hebdomadaire est fixé à 1 607 heures. Il s'organise par cycle de 37h30 par semaine sur 4,5 jours.

Certains métiers (notamment l'animation) bénéficient d'un temps de travail annualisé.

La collectivité a délibéré pour permettre la mise en place du télétravail avec un maximum de 2 journées par semaine. Les agents ont la possibilité d'opter pour des jours non fixes.

3. La politique de formation

La politique de formation de la collectivité vise à répondre aux enjeux des politiques publiques portées par la ville et à assurer le maintien et le développement des compétences des agents, dans le cadre d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Un plan de formation pour la période 2024-2025 est progressivement déployé. Son objectif est de permettre :

- De favoriser la transformation et la modernisation de l'administration communale ;
- D'accompagner le développement des politiques publiques locales en préservant l'identité génovéfaine, grâce notamment aux formations « Made in Sainte Gen' » ;
- D'accompagner la conduite du changement managérial ;
- De promouvoir l'apprentissage dans l'environnement communal.

La collaboration avec l'antenne de l'Essonne du CNPFT et l'augmentation des formations à distance permettront tout en intégrant les coûts pédagogiques du Compte Personnel de Formation (CPF) de prévoir un budget de formation pour un montant de 90 000 € prenant en compte le coût de la formation des apprentis. Par ailleurs, la cotisation annuelle au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale, établissement public national chargé de la formation des agents territoriaux) s'est établie à 177,9 k€ en 2024.

4. Politique sociale

La ville participe à la protection santé et prévoyance des agents, à hauteur respectivement de 15 € minimum et 11 €. Elle participe aussi à la prise en charge partielle des frais de garde (accueils de loisirs, colonies notamment) des enfants des agents.

La ville favorise enfin l'accès aux loisirs via le Comité des Œuvres Sociales (COS) qui propose aux agents, outre les prestations du CNAS (Comité National d'Action Sociale), des sorties découvertes et culturelles à tarif préférentiel.

5. Qualité de vie et des conditions de travail

La prise de poste d'un nouveau conseiller en prévention en 2024 a été l'occasion d'une mise à jour complète des documents structurants de la collectivité en matière de sécurité et de conditions de travail. Cette démarche va se poursuivre en 2025 avec un accent particulier sur les équipements de protection et les vêtements de travail, ainsi que sur les risques psychosociaux.